

Bulletin Politique France-Turquie

TS/PRS/10-32

BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

JUILLET-AOUT 2010

Pour plus d'information : Didem BORA : bora@tusiad.org Pour les derniers numéros : Cliquez ici

TUSIAD EST MEMBRE DE BUSINESSEUROPE

Secrétariat Général: Meşrutiyet Cad. No: 46 Tepebaşı 34420 İstanbul – Turquie Ankara: Iran Cad. No: 39/4 Gaziosmanpaşa 06700 Ankara - Turquie

Bruxelles: 13, Avenue des Gaulois, 1040 Brussels - Belgique Washington D.C.: 1250 24th Street, N.W., Suite Nr. 300, Washington D.C. 20037 - USA

Berlin: Märkisches Ufer, 28 Berlin 10179 Allemagne Paris: 33, Rue de Galilée 75116 Paris - France

Pekin: Beijing Lufthansa Centre, Office C-319, Beijing 100025, P. R. Chine

- CONFEDERATION DES ENTREPRISES EUROPEENNES

Téléphone: +90 (212) 249 19 29 **Fax:** +90 (212) 249 13 50 **Téléphone:** +90 (312) 468 10 11 **Fax:** +90 (312) 428 86 76 **Téléphone:** +32 (2) 736 40 47 Fax: +32 (2) 736 3993 **Téléphone:** +1 (202) 776 77 70 **Fax:** +1 (202) 776 77 71 **Téléphone:** +49 (30) 288 786 300 **Fax:** +49(30) 288 786 399 **Téléphone:** +33 (1) 44 43 55 35 **Fax:** +33 (1) 44 43 55 46

e-mail: tusiad@tusiad.org e-mail: ankoffice@tusiad.org e-mail: bxloffice@tusiad.org e-mail: usoffice@tusiad.us e-mail: berlinoffice@tusiad.org e-mail: parisoffice@tusiad.org e-mail: tusiad.china@euccc.com.cn

www. tusiad.org

Téléphone: +86 (10) 6462 2066 **Fax:** +86 (10) 6462 3206



SOMMAIRE (pp.2-3)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
 Lettre de condoléances du Nicolas Sarkozy, président de la république française adressée à Abdullah Gül, président de la république de Turquie à la suite de l'attaque contre l'armée turque – 23 juin 	4
 Extraits de l'allocution de Nicolas Sarkozy, président de la république française, au lancement de la préparation du 6ème Forum Mondial de l'Eau, Marseille 2012 (déplacement en France du ministre turc de l'environnement et des forêts Veysel Eroğlu) – 2 juin 	
SENAT	6
• Proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien – 5 juillet	6
COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES DU SENAT	10
• Extraits du rapport d'information sur les frontières de l'Europe et de son examen en commission – 8 juin	10
ASSEMBLEE NATIONALE	30
• Extraits de l'intervention du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche sur la déclaration du Gouvernement préalable au Conseil Européen et du débat sur cette déclaration, (l'adhésion de la Turquie à l'UE) – 16 juin	30
COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	32
• Extraits du rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 6 mai 2009, sur « le rôle de la Turquie sur la scène internationale » et de son examen en commission - 7 juillet	32
• Extraits de l'audition du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner sur l'actualité internationale (la diplomatie turque) – 29 juin	47
• Extraits de l'audition du vice-ministre israélien des affaires étrangères Danny Ayalon (relations Turquie - Israël) – 17 juin	
• Extraits de la déclaration du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche sur l'Union européenne face à la crise économique et financière (élargissement de l'UE vers la Turquie) – 15 juin	49
QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	51
 Question de Bernard Carayon (UMP) sur l'élargissement de l'UE et les perspectives sur la Turquie – 8 juin & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 17 août 	
 Question de Maxime Gremetz (GDR) sur les fonds de l'UE attribué à la Turquie – 2 mars & Réponse du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche – 6 Juillet 	51
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES	54
 Extraits de la conférence de presse du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche à la réunion du Conseil Affaires Etrangères à Bruxelles (Turquie / UE) – 26 juillet Points de presse – déclarations du porte-parole du ministère des affaires étrangères et 	54
européennes	54



Bureau de Représentation à Paris

Attentats du PKK contre l'armée turque – 9 août	54
Turquie / UE - 28 Juillet	54
Turquie : condamnation des attentats – 6 juillet	55
Turquie / Israël – 5 juillet	
Turquie : attentat à Istanbul – 22 juin	55
Condamnation par la France des attaques contre l'armée turque – 21 juin	55
Arrestations en France et en Turquie de personnes impliquées dans le trafic de migrants clandestins – juin	- 18
Gaza - Flottille de la paix – 14 juin	
Visite en France de Massoud Barzani, Président de la région autonome kurde d'Irak (14-17 juin),	50
(Turquie/PKK) - 11 Juin	56
AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE	57
Communiqué de presse : Célébration de la fête nationale française – 14 juillet	57
Discours de Bernard Emié, Ambassadeur de France en Turquie lors de la réception à Ankara pour la Fête Nationale – 14 juillet	
• Discours de Bernard Emié, Ambassadeur de France en Turquie, lors de la réception à Istanbul	57
pour la Fête Nationale – 13 juillet	59
ENTRETIENS ET DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES DANS LES MEDIAS	
 La tribune de Henri de Castries, président du directoire d'Axa, Jean-Pierre Jouyet, ancien secrétaire d'État aux Affaires européennes, et Olivier Ferrand, président du think-tank Terra Nova: « Europe-Turquie: ne sifflons pas la fin de partie », publié dans Le Figaro - 5 juillet Entretien du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche « La Turquie est 	61
notre partenaire, comme la Russie et l'Ukraine » avec Euractiv.com – 21 juin	62
 Extraits de l'entretien du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner avec TV5 MONDE - RFI - LE MONDE, (Turquie/OTAN) – 20 juin 	
 Entretien du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche, en déplacement à Istanbul pour le séminaire de l'Institut du Bosphore, avec FRANCE 24 – 11 juin 	66
ENTRETIENS DES PERSONNALITES POLITIQUES TURCS DANS LES MEDIAS FRANÇAIS	68
 Entretien du président de la république de Turquie Abdullah Gül avec Euractiv.com – 18 juin Entretien du président de la république de Turquie Abdullah Gül avec Le Monde – 12 juin 	
- Different an diestaem de la feduditane de Lutante Adamian Uni avec Le Monae – 12 lull	/ (/



Bureau de Représentation à Paris

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Lettre de condoléances du Nicolas Sarkozy, président de la république française adressée à Abdullah Gül, président de la république de Turquie à la suite de l'attaque contre l'armée turque – 23 juin

« Monsieur le Président,

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que j'ai pris connaissance des trois attaques menées par les rebelles du PKK qui ont fait 12 morts et 14 blessés parmi les militaires de l'armée turque.

Dans ces circonstances douloureuses, je tiens à vous adresser le message de profonde sympathie et de solidarité que le peuple français adresse au peuple turc. Je vous prie de transmettre mes vives condoléances aux familles ainsi qu'aux proches des victimes.

Comme vous le savez, la France condamne avec la plus grande fermeté toute forme de terrorisme et soyez assuré qu'elle se tient et se tiendra aux côtés de la Turquie dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération et de mon soutien. »

Extraits de l'allocution de Nicolas Sarkozy, président de la république française, au lancement de la préparation du 6ème Forum Mondial de l'Eau, Marseille 2012 (déplacement en France du ministre turc de l'environnement et des forêts Veysel Eroğlu) – 2 juin

« Monsieur le Président du Conseil mondial de l'Eau,

Monsieur le Vice-président du Conseil mondial de l'Eau,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Ministre des Ressources en eau de la République populaire de Chine, et Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts de la République de Turquie, qui nous font l'honneur de leur présence,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue à Paris, à la Présidence de la République française, où nous sommes heureux que vous ayez accepté de vous arrêter, sur la route qui vous conduira demain et après-demain à Marseille.

Le moment que nous partageons aujourd'hui est un moment solennel et joyeux, parce que la France et Marseille, ont été retenues par le Conseil Mondial de l'Eau pour organiser le 6ème Forum mondial de l'Eau en mars 2012. (...)



Et j'en appelle à tous, à toutes les volontés et à toutes les expériences. J'en appelle à nos prédécesseurs qui ont organisé des forums mondiaux : le Maroc, les Pays-Bas, le Japon, le Mexique et bien entendu la Turquie qui, elle aussi, avait offert comme écrin au 5ème Forum mondial de l'Eau, cette ville merveilleuse qu'est Istanbul. Je veux d'ailleurs souligner que c'est la Turquie qui nous transmet aujourd'hui la responsabilité symbolique du Forum mondial de l'Eau. J'espère que, pour l'organisation du Championnat d'Europe de football, c'est la France qui passera le témoin à la Turquie après 2016. (...) »



SENAT

Proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien – 5 juillet

Présentée par les sénateurs du groupe socialiste (SOC) MM. Serge LAGAUCHE, Jean-Noël GUÉRINI, Bernard PIRAS, Didier GUILLAUME, Jean BESSON, Robert NAVARRO, David ASSOULINE, René-Pierre SIGNÉ, Jean-Marc TODESCHINI, Yves CHASTAN, Mme Renée NICOUX, M. Michel TESTON, Mmes Maryvonne BLONDIN, Raymonde LE TEXIER, Claire-Lise CAMPION, MM. Serge ANDREONI, Serge LARCHER, Claude BÉRIT-DÉBAT, Mme Jacqueline ALQUIER, M. Roland POVINELLI, Mme Samia GHALI, MM. Simon SUTOUR, Daniel RAOUL, Jacky LE MENN, Roland COURTEAU, Mmes Christiane DEMONTÈS, Françoise CARTRON, MM. André VANTOMME, Jacques BERTHOU, Edmond HERVÉ, Bernard ANGELS et Marcel RAINAUD

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Le 7 novembre 2000, le Sénat adoptait une proposition de loi ne comprenant qu'un seul article, qu'une seule phrase. Une phrase dont la simplicité témoignait mal de l'horreur du drame qu'elle évoquait et des difficultés qu'il avait fallu surmonter pour arriver à ce stade de la reconnaissance, mais dont la signification était grande.

Ainsi, ce jour de novembre 2000, « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. ». L'émotion est palpable dans l'hémicycle du Sénat. Les parlementaires ont ce jour-là l'impression de s'affranchir de ce que l'on pourrait appeler la raison d'État, tout en rendant enfin sa dignité au peuple arménien. Car nier le génocide dont a été victime le peuple arménien revient à nier l'existence même de ce peuple, qui a pourtant été exterminé pour ce qu'il était.

Depuis, après quelques péripéties, cette phrase est devenue une loi de la République, la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

En reconnaissant l'existence de ce génocide, le premier du XXe siècle, la République française a donc symboliquement rendu au peuple arménien la part de lui-même qu'il a perdue il y a plus de 80 ans.

Pour beaucoup, cette reconnaissance a pu être considérée comme un accomplissement, tant il est vrai que les obstacles posés à cette reconnaissance par la loi avaient été nombreux.

Les élus de la Nation pourraient donc être amenés à céder à la tentation du sentiment du devoir accompli. Il n'y aurait rien de pire!



En effet, un important travail législatif reste à accomplir pour tirer toutes les conséquences de la loi portant reconnaissance du génocide arménien. Il convient notamment d'intégrer la négation de ce crime contre l'humanité que constitue le génocide arménien de 1915 dans notre droit pénal.

C'est ce qu'avait fait la loi Gayssot de 1990 à propos de la contestation des crimes contre l'humanité définis en annexe à l'accord de Londres du 8 août 1945.

Cette contestation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende, conformément aux dispositions de l'article 24 *bis* de la loi de 1881 relative à la liberté de la presse, dans son chapitre IV portant sur les crimes et délits commis par la voie de la presse ou de tout autre moyen de publication.

Par définition, la loi de 1990 ne pouvait pas intégrer le génocide arménien, qui n'avait pas, à l'époque, fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

Dès lors que ce génocide a été officiellement reconnu par une loi de la République, il est nécessaire de compléter les dispositions de la loi de 1881 afin que la négation du génocide arménien soit punie comme il se doit.

Pour autant, la problématique du génocide arménien est singulière. La réalité de la Shoah, par exemple, a non seulement été niée par ceux que l'on appelle les révisionnistes, mais elle a également fait l'objet d'apologie. Il est donc souhaitable de condamner les deux facettes d'une même attitude insupportable : l'apologie et la négation. Le génocide arménien, jusqu'à présent du moins, n'a à notre connaissance jamais fait l'objet d'une quelconque apologie. Au contraire, c'est son existence même qui est niée.

La nécessité de sanctionner pénalement non seulement l'apologie, ce qui est possible avec le droit existant, mais aussi et surtout la négation du génocide arménien, ce qui n'est pas possible en l'état du droit, est donc évidente.

Le travail des parlementaires n'est donc pas achevé, et il convient donc d'étendre les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse relatives à la négation des crimes contre l'humanité au génocide arménien reconnu par la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, en créant un article autonome punissant des mêmes peines la négation du génocide arménien de 1915, à présent reconnu par la loi.

Cette modification fut opérée par l'adoption, par l'Assemblée nationale, le 12 octobre 2006, de la proposition de loi déposée à l'initiative du groupe socialiste, tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien (texte adopté n° 610).

Transmise par M. le Président de l'Assemblée nationale à M. le Président du Sénat ce même 12 octobre 2006, cette proposition de loi n'a depuis jamais été inscrite à l'ordre du jour du Sénat.



Près de quatre ans nous séparent donc du vote, le 12 octobre 2006, par l'Assemblée nationale de la proposition de loi tendant à réprimer l'existence du génocide arménien.

Prenant acte de ce blocage du processus parlementaire, nous vous proposons, par la présente, de faire adopter par le Sénat les trois articles constituant la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006 et de relancer ainsi la navette parlementaire devant aboutir au vote définitif d'une loi réprimant la contestation de l'existence du génocide arménien.

Les auteurs et signataires de la présente proposition de loi considèrent en effet que chaque acte ou écrit négationniste au regard du génocide arménien constitue une atteinte aux valeurs de la République justifiant une sanction appropriée.

C'est l'objet de l'**article 1er** qui complète la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 par un article punissant de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ceux qui auront contesté l'existence du génocide arménien de 1915 par un des moyens énoncés à l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

L'article 2 permet à toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits et se proposant, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes du génocide arménien d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'infraction prévue par le premier article de la présente proposition de loi.

L'article 3 coordonne l'insertion des deux premiers articles au sein de l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 est complétée par un article ainsi rédigé :

- « Art. 2. Sont punis des peines prévues par l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 de ladite loi, l'existence du génocide arménien de 1915.
- « Les modalités de poursuite et de répression de l'infraction définie par l'alinéa précédent sont soumises aux dispositions du chapitre V de la loi du 29 juillet 1881 précitée.
- « L'article 65-3 de la même loi est applicable. »



Article 2

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 précitée est complétée par un article 3 ainsi rédigé :

« Art. 3. – Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes du génocide arménien peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'infraction prévue par le premier alinéa de l'article 2.»

Article 3

Dans le premier alinéa de l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « huitième ». »



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES DU SENAT

Extraits du rapport d'information sur les frontières de l'Europe et de son examen en commission – 8 juin

« INTRODUCTION

Le processus d'élargissement de l'Union engagé depuis la fin de l'affrontement Est/Ouest est à l'origine d'un malaise qui s'est exprimé, par exemple, lors du débat référendaire sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. On a vu réapparaître à cette occasion des réflexes protectionnistes (avec le tristement célèbre « plombier polonais ») ; on a vu aussi s'exprimer une inquiétude plus proprement politique : allait-il subsister un sentiment d'appartenance commune, une «identité européenne », dans l'Union à vingt-sept ? Ces préoccupations économiques et politiques avaient tendance, non sans injustice, à se concentrer sur la candidature de la Turquie. Le processus d'élargissement paraissait hors de contrôle, sans limite précise, conduisant à une dilution du projet européen.

Ces inquiétudes n'ont pas été ignorées dans notre pays : elles ont conduit à la révision constitutionnelle prévoyant de soumettre toute nouvelle adhésion (après celle de la Croatie) à un référendum - dispositif heureusement assoupli depuis lors. Cette garantie n'a pas suffi à désarmer les préventions, et le malaise devant l'élargissement n'a pas été pour rien dans le résultat négatif du référendum.

On peut toutefois se demander si c'est le processus d'élargissement lui-même qui est en cause (auquel cas la seule solution serait de marquer une pause dans ce processus) ou si ce n'est pas plutôt la manière dont il a été conduit.

Pour des raisons tenant au contexte - la chute du mur de Berlin puis la dislocation de l'URSS rendaient nécessaire d'ouvrir rapidement une perspective stabilisatrice - la décision de principe concernant le « grand élargissement » a été prise au sommet (Conseil européen de Copenhague, 1993) sans que les opinions publiques aient été associées. C'est bien plus tard que la plupart des citoyens ont pris conscience du processus en cours, et découvert qu'il était irréversible. Il en est résulté le sentiment d'avoir été placé devant un fait accompli. L'absence de préparation des opinions à ce changement majeur a été propice à la méfiance, voire aux fantasmes (on se souvient des craintes que suscitait la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres).

Le processus d'élargissement n'est pas terminé. Il ne se poursuivra pas au même rythme, mais il ne va pas s'interrompre, même s'il est entouré de davantage d'incertitudes. Il ne faut pas répéter l'erreur consistant, par commodité politique, à ne pas lui donner toute sa place dans le débat public. En particulier, il ne faut pas éluder la question des limites de l'élargissement, des « frontières ultimes » éventuelles de l'Union, dès lors qu'elle alimente des inquiétudes.



À l'automne 2007, la France avait d'ailleurs demandé que soit engagée une réflexion sur l'avenir à long terme de l'Union, et notamment la question des « frontières de l'Europe ».

Le Conseil européen du 14 décembre 2007 a retenu le principe de la création d'un « groupe de réflexion indépendant » - dont la présidence a été confiée à l'ancien Premier ministre espagnol Felipe Gonzalez -, mais la question des limites de l'élargissement n'a pas été inscrite dans le mandat de ce groupe. Celui-ci a été « invité à répertorier les questions et les évolutions fondamentales auxquelles l'Union est susceptible d'être confrontée et à étudier les solutions à y apporter. À cet égard, on citera notamment le renforcement et la modernisation du modèle européen, qui concilie réussite économique et solidarité sociale, la compétitivité accrue de l'UE, l'État de droit, le développement durable en tant qu'objectif fondamental de l'Union européenne, la stabilité mondiale, les migrations, l'énergie et la protection du climat ainsi que la lutte contre l'insécurité mondiale, la criminalité internationale et le terrorisme. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux moyens de mieux s'adresser aux citoyens et de répondre à leurs attentes et à leurs besoins ».

Le groupe de réflexion a rendu ses conclusions le 7 mai dernier. Conformément à son mandat, il ne s'est pas prononcé sur la question des « frontières de l'Europe », qui ne fait l'objet que d'un paragraphe dans un document de 46 pages¹ :

« L'UE doit rester ouverte aux nouveaux membres potentiels d'Europe et évaluer chaque candidature au cas par cas et en fonction de son degré de conformité aux critères d'adhésion. C'est en fait là que se situent les « véritables limites de l'Europe ». Conformément à cette politique de dialogue et d'inclusion, l'Union doit honorer ses engagements à l'égard des actuels candidats officiels, dont la Turquie, et poursuivre le processus de négociation. Parallèlement, elle devrait proposer aux futurs candidats potentiels, à titre de phase intermédiaire, des accords d'envergure préalables au lancement de négociations d'adhésion. ».

Il est vrai qu'un consensus semble difficile sur le problème des « frontières de l'Europe », tant sont fortes les interférences avec deux questions sensibles :

- l'adhésion de la Turquie, tout d'abord. Ce point était la raison d'être de la demande de la France d'engager une réflexion de long terme sur l'avenir de l'Union et la délimitation de ses frontières ; et ce sont les partisans de l'adhésion de la Turquie qui ont obtenu que le mandat du groupe de réflexion ne mentionne pas le thème des « frontières de l'Europe » ;
- les conceptions institutionnelles ensuite. Il est clair que certains au moins des partisans d'une Europe fédérale voient dans l'élargissement continu de l'Union un obstacle à une intégration européenne plus poussée, tandis qu'au contraire les adversaires du fédéralisme ont tendance à voir dans l'élargissement une protection contre celui-ci.

Ces antagonismes politiques sous-jacents doivent-ils cependant faire renoncer à poser la question des « frontières de l'Europe » ? Ce serait laisser sans réponse un malaise persistant dans les opinions publiques, qui est susceptible d'affaiblir l'adhésion à la construction européenne.

.

Le texte intégral est disponible sur le site du Sénat à l'adresse suivante : http://www.senat.fr/europe/rapport_UE2030.pdf



Bureau de Représentation à Paris

Et, surtout, ce serait ne pas tenir compte des conséquences possibles de la crise économique, financière, et même à certains égards monétaire que traverse aujourd'hui l'Union. Ce sont les domaines qui ont été à la base de la construction européenne qui alimentent aujourd'hui l'inquiétude sur les perspectives de celle-ci. Après la « stratégie de Lisbonne », c'est le « pacte de stabilité et de croissance » qui apparaît largement comme un échec. Or, cette phase de difficultés et d'incertitudes peut rejaillir sur la perception du processus d'élargissement. Celui-ci est-il pour quelque chose dans les faiblesses actuelles de l'Union ? Faut-il au contraire considérer que la poursuite de l'élargissement pourrait présenter - surtout dans le cas d'un grand pays à l'économie relativement dynamique tel que la Turquie - une opportunité pour que l'Union retrouve une croissance plus forte ? Dans tous les cas, refuser le débat sur la poursuite de l'élargissement ne paraît pas de bonne méthode.

Il ne s'agit naturellement pas de prétendre trancher aujourd'hui cette question de manière définitive. Mais il est possible d'en examiner les différents aspects, et de la replacer dans le contexte général de la construction européenne, en espérant contribuer à faire « mûrir » un débat parfois abordé de manière passionnelle.

On peut estimer, en effet, qu'une approche ouverte et évolutive de la construction européenne, évitant de plaquer sur celle-ci un schéma préétabli, devrait permettre de relativiser le problème des « frontières de l'Europe », en le reliant au débat plus fondamental sur l'approfondissement du projet européen.

I. L'ENCADREMENT PAR LES TRAITÉS DU PROCESSUS D'ÉLARGISSEMENT

1. La procédure

La procédure d'adhésion à l'Union comprend de nombreuses étapes. (...)

Le rappel de ces étapes conduit à deux constats. Tout d'abord, la procédure suivie est en partie coutumière, les traités précisant seulement les conditions de prise de décision. Le rôle du Conseil européen, la place importante de la Commission, le statut de « pays candidat » sans ouverture des négociations ne résultent pas directement des traités. S'appuyant sur l'expérience, la procédure d'adhésion apparaît comme une procédure bien rodée, associant les institutions de l'Union, les gouvernements et les parlements.

Ensuite, cette procédure est particulièrement exigeante : c'est la plus contraignante de toutes celles prévues par les traités, plus même que la révision de ceux-ci (qui n'appelle pas l'approbation du Parlement européen). Exigence d'unanimité des États membres, approbation par le Parlement européen à la majorité de ses membres, ratification par chaque pays : on ne peut adhérer à l'Union par inadvertance. Si, aujourd'hui, on entend dire que certaines adhésions ont été hâtives, il faut admettre que cette hâte a été un choix politique à tous les échelons.

2. Les critères

L'article 49 (premier alinéa) du TUE précise les critères à remplir pour pouvoir être candidat à l'adhésion à l'Union : « Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage



à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union (...). Les critères d'éligibilité approuvés par le Conseil européen sont prise en compte ».

La première condition à remplir est donc d'être un **État**. (...)

La deuxième condition est que l'État soit « européen ». On reviendra plus loin sur ce critère, qui est au centre de la controverse sur les « frontières de l'Europe ». Mais on peut d'ores et déjà noter que - à moins de lui ôter tout effet utile - il doit conduire à écarter d'office la candidature d'un État universellement considéré comme relevant d'une autre région du monde. Par exemple, bien que le Canada soit très proche de l'Europe sous l'angle de la civilisation, nul ne peut contester qu'il faille le classer dans les États d'Amérique du Nord, ce qui rendrait irrecevable une candidature de ce pays (à laquelle personne ne songe). De même, bien que les motifs de la réponse négative que le Conseil a adressée à la candidature du Maroc n'aient pas été précisés, le fait que cet État soit unanimement classé dans les États d'Afrique du Nord ne pouvait que conduire à écarter cette candidature, malgré les liens économiques, culturels et historiques du Maroc avec l'Europe. S'il existe une « zone grise » où l'européanité peut faire débat, ce critère n'en perd pas pour autant sa portée.

La troisième condition est **l'attachement aux valeurs** visées à l'article 2 du [Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE)] :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Là également, bien qu'il existe une marge d'appréciation pour le Conseil - car aucun État ne peut prétendre respecter intégralement les valeurs énumérées - ce critère a une portée manifeste et conduirait, par exemple, à refuser aujourd'hui une éventuelle candidature de la Biélorussie, bien qu'il s'agisse d'un État indiscutablement « européen ».

Il faut souligner en effet que les valeurs dont il est question ne sont pas, en droit, des valeurs propres à une aire de civilisation, qu'on pourrait discuter ou relativiser au nom d'autres traditions, comme on l'entend parfois insinuer ou affirmer dans certaines conférences internationales. L'Europe ne peut avoir qu'une seule conception des droits de l'homme, parce que la conception qu'elle reconnaît n'est pas « européenne », mais universaliste. Ce n'est pas un domaine où l'on peut négocier ou transiger.

Enfin, la quatrième condition est la compatibilité de la candidature avec la « prise en compte » des critères d'éligibilité approuvés par le Conseil européen.

Ces critères sont d'ordinaire appelés « critères de Copenhague », car ils ont été adaptés par le Conseil européen lors d'une réunion dans cette capitale en juin 1993 (...) :



Si les aspects concernant la démocratie et les droits de l'homme font double emploi avec l'exigence de respect et de promotion des valeurs visées à l'article 2 du TFUE (voir plus haut), les critères de Copenhague introduisent d'autres dimensions :

- l'existence d'une économie de marché viable, capable de supporter la concurrence au sein du marché unique. Cette exigence était, en 1993, un message à l'intention de pays candidats qui vivaient la transition du socialisme au capitalisme : sa portée paraît moins grande aujourd'hui ;
- la capacité à assumer les obligations découlant de l'appartenance à l'Union. Cette exigence, qui peut paraître allant de soi, impose notamment que l'administration et le système judiciaires du pays candidat soient en mesure de mettre effectivement en oeuvre le droit de l'Union ;
- l'acceptation des objectifs de « l'union politique, économique et monétaire ». Si la référence à l'aspect « politique » de ces objectifs paraît moins significative aujourd'hui (car les trois traités intervenus depuis 1993 ont beaucoup renforcé cet aspect, et l'adhésion se fait sur la base des traités en vigueur), la référence aux aspects économique et monétaire reste significative puisqu'elle rappelle que l'adhésion entraîne obligatoirement la participation au processus conduisant dès lors que les conditions sont remplies à l'entrée dans la zone euro (même si le contre-exemple suédois atténue la portée de cette règle).

Le dernier aspect des « critères de Copenhague » - la prise en compte de la « capacité d'intégration » de l'Union - est celui qui prête sans doute le plus à controverse. Une communication de la Commission européenne du 8 novembre 2006 a fait utilement le point sur cette notion.

Celle-ci a tout d'abord une dimension **institutionnelle**, qui était sans doute prépondérante en 1993 : il s'agit de souligner que l'Union doit avoir des règles de fonctionnement telles que sa capacité à prendre des décisions et à aller de l'avant soient préservées en cas d'élargissement, ce que résume la formule traditionnelle liant « élargissement » et « approfondissement ». On peut considérer aujourd'hui que cette préoccupation a été satisfaite par le traité de Lisbonne : il y a consensus entre les États membres pour considérer que le débat institutionnel est clos pour longtemps, que l'approfondissement réalisé par le traité de Lisbonne suffit à rendre possible de nouveaux élargissements.

Mais la dimension institutionnelle n'est pas la seule à prendre en compte dans l'évaluation de la capacité d'intégration de l'Union: comme le souligne la Commission européenne, il faut également vérifier que les nouvelles adhésions ne vont pas affecter la viabilité des **politiques de l'Union**, ni compromettre sa capacité à les financer. Certes, il ne s'agit pas là de critères qu'on pourrait opposer d'office à une candidature (en ce sens, la capacité d'intégration de l'Union n'est pas de même nature que les critères d'adhésion *stricto sensu*), puisque la question se pose à l'Union et non au pays candidat. Mais mentionner cette dimension concernant les politiques communes et leur financement a le mérite de placer les États membres devant leurs responsabilités: s'ils veulent accueillir tel ou tel nouveau membre au sein de l'Union, sont-ils prêts à effectuer préalablement les adaptations des politiques communes que cet élargissement rend indispensables?

Enfin, la Commission souligne à juste titre que la « capacité » d'intégration a également une dimension relative à l'état des **opinions publiques**. On a vu que l'insuffisance de débat,



Bureau de Représentation à Paris

d'information et d'explication entourant l'élargissement aux pays d'Europe centrale avait suscité un mouvement de défiance. Il ne sera pas possible, désormais, de réussir de nouveaux élargissements -ce qui veut dire mener à bien une procédure de ratification par voie parlementaire ou référendaire dans vingt-sept États membres et dans chaque pays candidat - sans associer les opinions publiques. Là également, on n'est pas devant un critère d'adhésion au sens strict, mais devant une invitation, s'adressant à l'Union comme à chaque pays candidat, à faire en sorte que l'élargissement soit compris et accepté, afin de favoriser la ratification du traité d'adhésion.

3. L'état de la question

Au vu de ce qui précède, on peut constater que tout élargissement passe par une procédure d'instruction extrêmement développée et que les critères à respecter excluent qu'il puisse dénaturer l'Union. Comment alors expliquer la persistance d'un malaise? Certes, comme cela a été souligné plus haut, les conditions dans lesquelles s'est déroulé le « grand élargissement » ont favorisé une réaction de méfiance. Mais comment expliquer que cette réaction se prolonge, alors qu'à l'évidence les sinistres prophéties entendues ici et là se sont révélées sans fondement? Car l'Europe occidentale n'a pas été envahie par les travailleurs des nouveaux États membres, les économies des anciens États membres n'ont pas été ébranlées par l'élargissement du marché unique, et l'Union n'a pas perdu sa capacité de décision. Et c'est après l'élargissement - non sans mal, certes, mais le résultat est là - que le traité de Lisbonne a été adopté.

Si le malaise subsiste, ce n'est donc pas parce que les inconvénients du « grand élargissement » seraient désormais avérés - au contraire, il s'agit d'une indiscutable réussite - mais bien parce que le processus d'élargissement est perçu comme sans limite précise, menaçant la construction européenne de dilution. Il faut donc revenir sur la notion d'État « européen » sur laquelle se concentrent les difficultés.

a) Qu'est-ce qu'un État « européen » ?

L'approche du Conseil de l'Europe

Il faut remarquer que le Conseil de l'Europe a été amené à se poser cette question - et à la trancher - durant les années 1990, lorsqu'il a dû définir son attitude face à la dislocation de l'URSS. En effet, comme dans le cas de l'Union, un État doit être « européen » pour pouvoir adhérer au Conseil de l'Europe.

Pour arrêter sa position, le Conseil de l'Europe a fait intervenir trois critères²:

- la géographie : le territoire national doit être situé « en totalité ou en partie » sur le continent européen dont la frontière orientale est définie par l'Oural ;
- la culture : il doit exister des « liens étroits » avec la culture européenne ;
- enfin, subsidiairement, la volonté : dans le cas où les deux autres critères ne fourniraient pas une réponse suffisamment claire, il faut tenir compte de la volonté d'être considéré comme un État européen. C'est ainsi qu'il a été admis que « l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie auraient la

-

² Voir la recommandation 1247 (1994) adoptée le 4 octobre 1994 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la base du rapport de M. Reddemann (doc. 7103 du 10 juin 1994).



possibilité de demander leur adhésion à condition qu'ils indiquent clairement leur volonté d'être considérés comme faisant partie de l'Europe ».

Il faut noter que le caractère « européen » de la Turquie n'a pas été en débat, puisque ce pays est devenu membre du Conseil de l'Europe dès 1949.

Sur cette base, le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 États membres, dont l'ensemble est voisin de l'extension maximale qui pourrait être donnée à la notion d' « Europe » en fonction des critères retenus. Pourrait seulement s'y ajouter la Biélorussie - dont la candidature a été rejetée pour non-respect des droits de l'homme, mais sans que son caractère « européen » soit en cause³.

Une démarche valable pour l'Union

L'approche retenue par le Conseil de l'Europe - définir l'européanité par un cumul de critères - semble convaincante.

À lui seul, le critère géographique peut être jugé à la fois peu précis et peu significatif. Rappelons que la « ligne de l'Oural » a été définie par le géographe de Pierre Le Grand, Vassili Tatichtchev, afin de faire apparaître la Russie comme une puissance européenne, en situant pour cela en Europe une partie importante du territoire et de la population de l'Empire. Choix d'opportunité, la « ligne Tatichtchev » ne correspond à aucune discontinuité réelle au sein de la Russie, ni même à une limite administrative. Pour que la traversée de l'Oural par Michel Strogoff soit significative, Jules Verne est amené à la situer la nuit, avec un gros orage. Si cette « frontière » s'est imposée avec le temps parmi les géographes, on ne peut guère s'appuyer sur elle pour distinguer une « identité » européenne, même si la formule « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » a eu un effet en son temps. On ne peut ignorer non plus que faire s'arrêter l'Europe à la rive Nord de la Méditerranée n'a guère de fondement géographique⁴.

C'est l'antagonisme de la Chrétienté et de l'Islam, au Moyen Age, qui a donné une portée à cette frontière que ne connaissait pas l'Empire romain, centré sur la Méditerranée. Mais le détroit de Gibraltar est bien plus étroit que la Manche, et Chypre et Malte sont situées plus au Sud que Tunis ou Alger.

La pertinence du seul critère géographique est également limitée par le fait que ce critère laisse subsister une marge d'appréciation dans le cas des pays ayant une partie seulement de leur territoire dans l'« Europe de la géographie ».

Le Conseil de l'Europe, pour sa part, a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'exiger que la part « européenne » du territoire représente une proportion particulière du total. Le rapport de M. Reddemann, qui a servi de base au débat, fait remarquer que la France, membre fondateur, avait

_

³ On laisse ici de côté le cas particulier du Kosovo, qui n'est pas reconnu par tous les États membres du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, il faut souligner qu'un cas-limite pourrait être constitué par le Kazakhstan, qui a une (petite) partie de son territoire à l'Ouest de la ligne de l'Oural et dont une partie de la population est de culture européenne; mais ce pays ne s'est pas jusqu'à présent considéré lui-même comme « européen » et, notamment, n'a pas demandé son adhésion au Conseil de l'Europe.

⁴ Il est plaisant de constater que, dans le célèbre mythe, la princesse Europe ne pose jamais le pied sur le continent européen proprement dit : après l'avoir enlevée, Zeus la dépose en Crète (dont elle finira par épouser le roi).



en 1949 la majorité de son territoire hors d'Europe, de même que la Turquie dont l'adhésion avait eu lieu quelques mois plus tard, et que ces situations n'avaient donné lieu à aucune contestation à l'époque. Cependant, cette approche non dépourvue de cohérence n'a pas jusqu'à présent été explicitement assumée par l'Union : pour la construction européenne, l'incertitude entourant la signification exacte du critère géographique n'a donc pas disparu.

Pour autant, à moins de fixer à l'Union l'ambition déraisonnable de concurrencer un jour l'ONU, le critère géographique reste indispensable. Et, à défaut de refléter des réalités géographiques indiscutables, il a des bases historiques qui lui confèrent malgré tout une consistance.

De même, le critère « culturel » ne paraît pas pouvoir être, à lui seul, un critère de délimitation de l'Europe. La notion de « culture européenne » est loin d'être claire et consensuelle. De plus, il paraît difficile de nier que certains pays universellement considérés comme non-européens sont cependant de « culture européenne », quel que soit le sens pouvant être donné à cette expression. Une caractéristique majeure de la « culture européenne » n'est-elle d'ailleurs pas son universalisme ?

On ne peut cependant refuser de reconnaître une dimension culturelle à l'européanité, et c'est à bon droit que le traité de Lisbonne fait référence aux « héritages culturels, religieux et humanistes » de l'Europe. La construction européenne ne s'élève pas sur une table rase. Et c'est sur la base d'héritages partagés que peut s'affirmer un sentiment d'appartenance commune.

Mais si le critère « géographique » et le critère « culturel » sont l'un et l'autre à la fois nécessaires et insuffisants, leur combinaison - selon l'approche retenue par le Conseil de l'Europe - paraît appropriée pour caractériser ce qu'est un État « européen ».

Et c'est bien d'ailleurs l'esprit dans lequel, jusqu'à présent, cette notion a été comprise en fait pour ce qui concerne l'élargissement de l'Union. Par exemple, dans son avis sur la candidature chypriote, en juin 1993, la Commission européenne portait le jugement suivant : « La situation géographique de Chypre, les liens profonds qui, depuis deux millénaires, situent l'île aux sources même de la culture et de la civilisation européenne, l'intensité de l'influence européenne tant dans les valeurs communes au peuple chypriote que dans l'organisation de la vie culturelle, politique, économique et sociale de ses citoyens, l'importance des échanges de toute nature entretenus avec la Communauté confèrent incontestablement un caractère et une identité européenne à Chypre ».

On voit que pour constater l'européanité de Chypre, la Commission a combiné des considérations géographiques et culturelles et a pu ainsi aboutir à une conclusion difficilement discutable.

Enfin, il paraît légitime de faire intervenir, à la suite du Conseil de l'Europe, un élément de volonté dans le caractère « européen » d'un État. Historiquement, l'ancrage européen de certains pays est le résultat d'une volonté : ce fut le cas de la Russie de Pierre Le Grand et de la Turquie d'Atatürk. D'une certaine manière, cela reste vrai aujourd'hui : la construction européenne, comme la nation selon Renan est un « plébiscite de tous les jours » ; elle repose sur une volonté partagée. Naturellement, cette volonté n'a de sens qu'en lien avec les dimensions géographiques et culturelles de l'européanité, mais elle peut donner un éclairage sur celles-ci : c'est pourquoi le



Conseil de l'Europe a décidé d'admettre les trois États du Caucase, relevant géographiquement d'une « zone grise », mais culturellement européens et se voulant tels.

Au total, la combinaison de critères dégagée par le Conseil de l'Europe permet de donner une définition suffisante de ce qu'est un État « européen » et l'on ne voit pas de raison pour l'Union de s'en écarter.

Au demeurant, le Conseil de l'Europe bénéficie d'une indiscutable légitimité dans ce domaine, dans la mesure où il s'est placé d'emblée dans une perspective européenne globale, alors que l'Union européenne s'est constituée autour de réalisations économiques réunissant, au départ, un petit nombre d'États. Il ne serait donc nullement anormal que le Conseil de l'Europe fasse référence sur cette question.

Il faut aussitôt préciser que cette réponse ne signifie nullement qu'il soit dans la logique de l'élargissement qu'à terme l'Union doive accueillir tous les États aujourd'hui membres du Conseil de l'Europe.

Être un État « européen » n'est qu'un des nombreux critères à appliquer à une candidature à l'Union. Un membre particulièrement important du Conseil de l'Europe, la Russie, n'a jamais manifesté la volonté de devenir un jour membre de l'Union; deux membres (la Norvège et la Suisse) ont refusé par référendum cette perspective. Le Conseil de l'Europe a accueilli en son sein des micro-États qui ne paraissent pas susceptibles d'être un jour membres de l'Union avec les droits et devoirs correspondants. Autrement dit, la liste des États membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de l'Union ne peut donner qu'une indication concernant les limites ultimes, en théorie, du processus d'élargissement. (...)

On pourrait par ailleurs objecter que, si le Conseil de l'Europe a défini, pour ce qui le concerne, les frontières de l'Europe à la suite d'une démarche consciente et réfléchie, cette définition n'est intervenue que tardivement, dans le contexte de la fin de la « guerre froide ». Auparavant, les élargissements du Conseil de l'Europe n'avaient pas été précédés d'une réflexion du même ordre, et c'est notamment vrai dans le cas de l'adhésion de la Turquie : en 1949, la question principale était l'opposition Est/Ouest, non pas les limites ultimes de l'Europe.

Mais peut-on dire que, au regard des critères qui viennent d'être évoqués, l'on devrait donner aujourd'hui une réponse différente à la question de l'européanité de la Turquie ? Tel n'est pas le cas.

La Turquie n'a certes qu'une partie limitée de son territoire dans l'Europe de la géographie, mais on y trouve la principale ville du pays. L'histoire de l'empire ottoman, auquel la République turque a succédé, n'est pas séparable de l'histoire européenne⁵, et de ce fait les liens culturels entre la Turquie et l'Europe sont profonds. La volonté de s'intégrer à l'Europe est une caractéristique de longue durée de cet État (qui n'a jamais eu chez lui l'équivalent des « slavophiles » russes). Enfin faut-il le dire ? - on ne saurait voir dans la prédominance de la religion musulmane la marque du

⁻

⁵ Faut-il rappeler les « Capitulations » signées par François premier et Soliman le Magnifique, ou encore l'expression, si courante au 19ème siècle, désignant la Turquie comme « l'homme malade de l'Europe » (de l'Europe et non du Proche Orient !), « homme malade » qui fut d'ailleurs associé au « concert européen » après la guerre de Crimée ?



caractère « non européen » d'un pays : nul ne conteste d'ailleurs l'européanité de la Bosnie ou de l'Albanie.

Ainsi, si le Conseil de l'Europe devait se pencher à nouveau sur l'européanité de la Turquie en fonction des critères qu'il a dégagés, il ne pourrait qu'aboutir à la même conclusion qu'en 1949. Il convient d'ajouter que l'Union européenne a d'ores et déjà tranché la question dans le même sens, en décidant d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie en octobre 2005. Dès lors que les traités précisent que seul un État « européen » peut demander à devenir membre de l'Union, le fait même d'accepter - à l'unanimité - d'ouvrir des négociations avec un État vaut reconnaissance de son européanité : il s'agit en effet d'une condition préalable, et non d'un des objets de la négation.

Soulignons à nouveau que, par ce constat, on ne préjuge pas du caractère souhaitable ou possible de l'adhésion de la Turquie à l'Union. En particulier, reconnaître que la religion dominante dans un pays ne saurait être un critère d'européanité, ni un critère d'appréciation d'une candidature, ne signifie pas que l'on méconnaît les difficultés qui pourraient naître, dans certains domaines, de l'intégration dans l'Union - dont la civilisation des États membres est imprégnée de références judéo-chrétiennes - d'un grand pays dont la population est principalement musulmane, même si la Turquie se présente comme un État laïc où la religion dominante est encadrée par des règles publiques. D'un autre point de vue, on peut considérer qu'il est dans l'intérêt bien compris de l'Europe, qui comprend en son sein d'importantes minorités musulmanes, de valoriser en l'intégrant dans l'Union une société musulmane compatible avec les principes démocratiques et l'esprit européen, qui pourrait constituer une référence face au danger que peut constituer l'islamisme radical. On ne prétend pas trancher ici le vaste débat sur l'avancement de la candidature de la Turquie, qui se heurte au demeurant à d'autres types de difficultés.

b) Les candidatures actuelles et possibles

Reprenons la liste des vingt États membres du Conseil de l'Europe qui n'appartiennent pas à l'Union.

Quatre (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin) sont des micro-États, dont la population - allant de 28 000 à 72 000 habitants - ne dépasse pas celle d'une ville moyenne : leur adhésion à l'Union comme membres de plein droit ne paraît pas envisageable.

Dans deux autres États (la Norvège et la Suisse), la population a jusqu'à présent refusé d'adhérer à l'Union. Les deux référendums organisés en Norvège à ce sujet, en 1972 et en 1994, ont eu le même résultat négatif ; en Suisse, le résultat négatif du référendum sur l'espace économique européen, en 1992, puis sur l'initiative « oui à l'Europe », en 2001, ont montré un clair refus de l'adhésion.

Enfin, la Russie n'a jamais manifesté l'intention d'adhérer un jour à l'Union, et il paraît difficilement concevable - à vue humaine - que cette grande puissance se plie au partage de souveraineté qu'implique la participation à la construction européenne.



Sur les treize États subsistant de la liste, trois ont d'ores et déjà le statut de pays candidat : la Croatie et la Turquie, avec lesquelles les négociations sont en cours, et l'«Ancienne République Yougoslave de Macédoine » pour laquelle elles ne sont pas ouvertes.

Les dix autres pays se répartissent en trois zones géographiques :

- quatre États balkaniques : l'Albanie, la Bosnie, le Monténégro et la Serbie ;
- cinq États d'Europe orientale : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine ;
- un État d'Europe du Nord, l'Islande.

Un examen de cette liste ne devrait-il pas conduire à considérer que la poursuite du processus d'élargissement ne doit pas susciter une appréhension excessive ?

Parmi les candidatures officiellement reconnues, une seule, celle de la Croatie, est susceptible de déboucher sur une adhésion assez rapide.

Une adhésion a relativement brève échéance est également envisageable dans le cas de l'Islande, bien que celle-ci n'ait pas encore le statut de pays candidat. La Commission européenne a donné en février dernier un avis favorable à l'ouverture de négociations ; le Conseil ne s'est pas encore prononcé. Lorsque les négociations s'engageront, elles seront sans doute relativement rapides (la Commission évalue leur durée à « au moins un an »), mais l'opinion islandaise reste divisée sur l'adhésion ; si les négociations aboutissent à un accord, il n'est pas certain que celui-ci sera approuvé par le référendum d'ores et déjà prévu.

À échéance rapprochée, l'élargissement ne concerne donc de toute manière que deux pays. Bien que l' « Ancienne République Yougoslave de Macédoine » ait d'ores et déjà le statut de pays

Bien que l' « Ancienne République Yougoslave de Macédoine » ait d'ores et déjà le statut de pays candidat, l'ouverture des négociations d'adhésion reste suspendue à la solution du différend avec la Grèce portant sur le nom même de l'État.

L'Union a reconnu, lors du Conseil européen de Feira, en juin 2000, la « vocation à l'adhésion » des quatre autres États balkaniques (Albanie, Bosnie, Monténégro, Serbie), mais aucun n'a encore le statut de pays candidat. Malgré le volontarisme affiché par la présidence espagnole, qui a souhaité que l'Union se fixe l'objectif d'une « intégration européenne des Balkans dès 2014 », on peut raisonnablement estimer - compte tenu notamment d'une stabilité régionale toute relative - qu'il faut plutôt regarder au-delà de cette date.

Les négociations d'adhésion avec la Turquie, bien qu'ouvertes depuis cinq ans, progressent lentement et sont hypothéquées par la persistance du conflit chypriote.

Si une nouvelle étape importante du processus d'élargissement devait être franchie, ce serait donc seulement dans le moyen terme, avec un traité de Lisbonne en vigueur pour l'ensemble de ses dispositions, et une précédente vague d'adhésions déjà ancienne et donc pleinement intégrée aux équilibres de l'Union.

Enfin, dans le cas des cinq États d'Europe orientale envisageables (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine), l'Union n'a pas encore admis une « vocation à l'adhésion ». D'éventuelles adhésions ne peuvent être donc qu'une perspective d'assez long terme, et ne



Bureau de Représentation à Paris

paraissent de toute manière réellement envisageables que dans le cadre d'une évolution constructive des relations Union européenne-Russie.

Il convient par ailleurs de prendre la mesure du poids relatif de ces différents groupes de pays dont l'adhésion peut être envisagée. Les deux pays susceptibles d'adhérer à court terme représentent ensemble environ 4,8 millions d'habitants (Croatie : près de 4,5 millions, Islande : moins de 320 000), soit moins de 1 % de la population actuelle de l'Union.

Les États balkaniques représentent ensemble 18,8 millions d'habitants, soit 3,7 % de la population actuelle de l'Union (« Ancienne République Yougoslave de Macédoine » : 2,02 millions ; Albanie : 4,1 millions ; Bosnie : 4,6 millions, Monténégro : 0,68 million ; Serbie - sans le Kosovo - : 7,38 millions).

La Turquie compte 76,8 millions d'habitants, soit 15,3 % de la population actuelle de l'Union.

Enfin, les cinq États d'Europe orientale représentent ensemble 66,3 millions d'habitants (dont 46 pour la seule Ukraine), soit 13,2 % de la population actuelle de l'Union. Encore faut-il, pour prendre une mesure plus exacte de la place démographique qu'auraient ces différents groupes d'éventuels nouveaux États membres au sein de l'Union, considérer cette place *après* leur adhésion. (...)

Ainsi, même en adoptant la conception la plus ouverte possible du processus d'élargissement, aucune des vagues d'adhésion concevables ne paraît comparable, en importance démographique, ni à ce qu'a représenté l'adhésion de dix pays d'Europe centrale (qui représentaient ensemble un quart de la population de l'Union de l'époque, et un cinquième après leur adhésion), ni à ce qu'a représenté en 1973 l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande (qui représentaient ensemble un tiers de la population de la Communauté de l'époque, et un quart après leur adhésion).

c) Appréciation d'ensemble

L'essai de prospective qui précède n'est aucunement, cela va de soi, un pronostic sur l'avenir du processus d'élargissement. Sa raison d'être est plutôt de faire apparaître que les inquiétudes qui entourent la poursuite du processus d'élargissement ne sont pas sans exagération.

L'élargissement n'est pas un processus illimité et hors de contrôle : on peut en définir assez précisément les limites envisageables, et la procédure d'adhésion est la plus contraignante qui soit. Par ailleurs, même en adoptant une vision « maximaliste », les adhésions envisageables ne paraissent pas dépasser d'emblée la capacité d'intégration de l'Union, d'autant qu'elles seraient très étalées dans le temps.

Certes, les difficultés ne sont pas à sous-estimer. Les pays dont l'adhésion est envisageable à plus ou moins long terme ont presque tous un niveau de prospérité bien inférieur à celui de l'Union. Le financement et la mise en oeuvre des politiques communes seraient confrontés, particulièrement en cas d'adhésion de la Turquie, à de sérieux obstacles.



Bureau de Représentation à Paris

D'un point de vue institutionnel, la plupart des nouveaux membres envisageables sont plutôt de « petits » États ; seules la Turquie et l'Ukraine font exception. Dans une Union qui, même après le traité de Lisbonne, continue à faire une large place au principe d'égalité entre États, on risquerait de voir s'accentuer encore certains déséquilibres qui fragilisent la légitimité de l'Union⁶.

Enfin, et peut-être surtout, le poids de l'histoire rendrait difficile la pleine acclimatation de ces pays à l'atmosphère et aux méthodes du « club » européen.

Ces difficultés prévisibles doivent être mises au regard des avantages que l'on peut attendre d'une poursuite de l'élargissement, que ce soit en termes de stabilité, de prospérité, ou de place de l'Europe dans un monde de plus en plus marqué par la prédominance de quelques géants. Et il faut souligner que maintenir ouvert le processus d'élargissement reste un des principaux moyens d'influence extérieure de l'Union dans son voisinage européen. La perspective, même lointaine, de l'adhésion joue un rôle stabilisateur et favorise le rapprochement vis-à-vis des standards européens.

Mais si l'on admet que le processus d'élargissement ne doit pas être arbitrairement stoppé à son stade actuel, il faut admettre aussi que la question des « frontières de l'Europe » ne peut recevoir de réponse « cartésienne ». On peut, dans l'abstrait, désigner des frontières ultimes raisonnées à l'élargissement, mais ce sont seulement des frontières potentielles. Et la réalité de l'Europe sera sans doute longtemps d'avoir des frontières susceptibles d'évoluer. Faut-il y voir nécessairement un handicap pour la construction européenne ?

II. RELATIVISER LA QUESTION DES FRONTIÈRES DE L'EUROPE

1. L'Europe n'est-elle pas avant tout un projet ?

La conclusion de ce qui précède est que, s'il existe bien des « frontières ultimes » de l'Europe, la réalité de la construction européenne durant les décennies qui viennent sera d'avoir des frontières susceptibles d'évoluer.

Il est clair que, dans les opinions publiques, cette situation ne favorise pas l'identification à l'Europe, le sentiment d'une appartenance commune. Les Européens sont habitués au schéma de l'« État-nation», avec des frontières stables, héritées de l'Histoire, coïncidant largement avec un espace culturel et linguistique relativement homogène, et constituant le cadre principal de la vie politique. Et lorsque ce schéma ne s'applique pas ou s'applique mal dans un pays, on voit apparaître des tendances à la fragmentation, correspondant à la volonté de constituer des unités répondant mieux au schéma de l'État-nation.

La construction européenne n'implique pas la fin des États-nations : au contraire, ils sont l'unité de base de l'Union, et l'idée de « court-circuiter » les États en construisant une « Europe des régions » manque pour le moins de crédibilité. Les États-nations demeurent un cadre irremplaçable de

⁶ On peut constater, par exemple, que si la Yougoslavie était demeurée une fédération, elle aurait eu, avec une population comparable à celle de la Roumanie, 33 députés au Parlement européen et un seul commissaire européen, comme ce pays. Si ses États successeurs adhèrent un jour tous à l'Union, chacun d'entre eux désignera un commissaire européen et ils auront ensemble - en transposant les règles actuelles - quelque 70 députés, presque autant que le Royaume-Uni ou la France. Il y ainsi une « prime à l'éclatement » qui tend à creuser l'écart entre les institutions de l'Union et les réalités démographiques.



Bureau de Représentation à Paris

solidarité et de mise en oeuvre des grandes politiques publiques ; et c'est encore à leur niveau que se prennent les décisions ultimes concernant la politique étrangère et la défense.

Mais les États-nations européens sont manifestement dépassés lorsqu'il s'agit de répondre aux grands défis d'un monde globalisé : c'est seulement par de larges transferts de compétence vers l'Union que l'on peut espérer parvenir à des solutions viables et à les faire prendre en compte sur la scène internationale. Et à ce changement d'échelon doit correspondre un changement des règles de fonctionnement et des habitudes de pensée : l'Europe n'est pas un État-nation en plus grand.

Cependant, l'empreinte de l'État-nation sur les mentalités en Europe est telle que beaucoup ne peuvent s'empêcher de plaquer sur l'Union des exigences propres à l'État-nation, que ce soit en termes d'uniformité des règles, d'homogénéité culturelle ou d'identité géographique. Cette approche - faut-il le dire ? - ne peut conduire qu'au malaise et à la déception dans le cas d'une Union de vingt-sept États issus chacun d'une longue histoire, qui compte plus de 500 millions d'habitants, et vingt-trois langues officielles. (...)

Non seulement l'Union ne paraît pas réunir les conditions de base d'un système fédéral classique, mais sa réalité institutionnelle - bien qu'incorporant des éléments importants de fédéralisme - reste éloignée de ce modèle par un fossé difficile à franchir. L'Union demeure en réalité une association très étroite d'États ou une fédération d'États : elle n'est pas un État fédéral et il ne semble pas qu'il existe pour l'instant une réelle volonté commune qu'elle en devienne un.

Ces remarques ne visent pas à introduire le doute sur la pertinence de la construction européenne, mais plutôt à mettre en évidence que l'Europe sera une création du XXIe siècle ne ressemblant véritablement à aucun des systèmes existants et ne reflétant pas non plus les schémas envisagés dans les années 1950.

Il faut assumer cette spécificité, y compris en ce qui concerne la question des frontières. Si l'Europe ne peut se définir a priori par un schéma institutionnel, mais a plutôt vocation à se situer à part dans la typologie des régimes, et si elle ne repose pas sur une identité préexistante, alors il faut la définir avant tout comme un projet. Et si ce projet comporte plusieurs aspects, plusieurs dimensions, alors il faut admettre qu'il n'y a pas nécessairement à définir une frontière de l'Europe, que les limites de cette dernière sont une réalité complexe, et qu'en conséquence la question des « frontières de l'Europe » ne doit pas être exagérément dramatisée.

2. Le pluralisme des frontières de l'Europe

Si l'on considère l'Europe d'abord comme un projet ou un ensemble cohérent de projets, alors il faut admettre que la construction européenne a en un certain sens plusieurs « frontières », et que celles-ci sont évolutives, tout comme les frontières extérieures de l'Union.

Il existe ainsi une forme de « frontière » découlant de l'existence d'une zone euro regroupant seize États membres sur vingt-sept, une autre découlant de l'existence de l'« espace Schengen » regroupant vingt-deux États membres sur vingt-sept. Selon la participation ou non à un grand projet - une monnaie unique, l'abolition des contrôles aux frontières - se dessine un découpage correspondant de l'Union.



Certains projets débordent d'ailleurs les limites de l'Union, pour inclure des États européens non membres. Ainsi, l'Islande, la Norvège et la Suisse font partie de l'« espace Schengen » ; de même, outre les États membres de l'Union, la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe participent au « processus de Bologne » destiné à définir un cadre commun pour les systèmes universitaires.

Certains projets à visée scientifique et technologique associent, quant à eux, la plupart des États membres de l'Union (mais pas tous) et des États européens non membres : il en est ainsi par exemple de l'Agence spatiale européenne, de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, ou encore de l'initiative « Eurêka » de soutien à des recherches utiles à la compétitivité des entreprises européennes⁷.

S'agissant de la construction européenne, la notion de « frontière » doit donc être relativisée. On peut être « à l'intérieur » de l'Union et ne pas participer à certains projets, être « à l'extérieur » et y participer.

Ainsi, bien que la Suisse reste en dehors de l'Union, et que ses citoyens aient clairement repoussé la perspective d'en devenir membre à part entière, son association à de nombreuses politiques européennes est si étroite qu'on peut considérer qu'elle constitue une forme particulière de participation à la construction européenne sans être membre de l'Union. (...)

Un tel exemple montre que la question des « frontières de l'Europe » ne doit pas être vue uniquement sous l'angle d'une logique binaire. La Suisse n'est pas dans l'Union, mais on voit bien qu'on décrit mal la réalité en disant simplement qu'elle est « hors de l'Union », compte tenu de l'ampleur des liens et de la participation de la Suisse à de nombreux projets portés par l'Union.

Le cas de la Suisse n'est pas isolé, puisque l'Islande et la Norvège ont noué des relations tout aussi intenses avec l'Union. Il se peut que, dans la poursuite du processus d'élargissements, certains États adhérents potentiels à l'Union préfèrent ainsi se tenir provisoirement ou durablement « sur la frontière » plutôt que de devenir membre à part entière de l'Union avec tous les droits et devoirs correspondants. Ne pas être membre de l'Union ne signifie pas être en dehors de la construction européenne.

3. Approfondir le projet européen

Ainsi, se focaliser sur la question des « frontières de l'Europe » est peut-être méconnaître la spécificité de la construction européenne. L'Union est en devenir ; tous ses membres n'ont pas nécessairement la volonté et la capacité d'avancer à la même vitesse dans tous les domaines ; en même temps, ses frontières extérieures ne sont pas stabilisées et ne le seront vraisemblablement pas avant de longues années. Parallèlement, des États non membres sont intimement associés aux politiques menées par l'Union.

Ce n'est pas nécessairement un handicap pour la construction européenne que de ne pas être une réalité figée. Si l'Europe est avant tout un projet ou un ensemble de projets, le point principal est

_

⁷ Pour une présentation plus détaillée de ces coopérations, voir le rapport n° 237 (2008-2009) : « Les coopérations spécialisées : une voie de progrès pour la construction européenne ».



d'approfondir ce projet, de se donner les moyens nécessaires pour progresser, plutôt que d'avoir d'avance une liste exhaustive des participants, une frontière bien nette de l'entreprise.

Il y a certes à la base de la construction européenne des héritages partagés. Et plus d'un demisiècle d'action sur la base des traités a produit un acquis considérable, qu'il faut préserver. Mais l'unité et l'identité européennes s'approfondiront avant tout en poursuivant ensemble des projets communs : l'Europe est une affaire de volonté partagée autant et plus qu'une question d'institutions, de géographie et d'histoire.

Le débat institutionnel paraît clos pour longtemps avec l'adoption du traité de Lisbonne. Il ne paraît pas souhaitable qu'un débat sur les limites de l'élargissement vienne prendre le relais pour reléguer au second plan la question de l'approfondissement du projet européen. (...)

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples pour conclure que la question des « frontières de l'Europe » doit s'apprécier à partir de la question essentielle de l'approfondissement du projet européen, et non être examinée d'abord et indépendamment de celui-ci. Pour paraphraser le mot célèbre du baron Louis : « faites-moi une bonne politique européenne et je vous ferai de bonnes frontières ».

CONCLUSION

« Le but n'est rien, le mouvement est tout »

Éduard Bernstein

Les présupposés du socialisme

Il est traditionnel, pour distinguer les différents niveaux du projet européen, de distinguer l'« Europe espace » et l'« Europe puissance ».

Dans l'optique de l'« Europe espace », l'Europe s'organise comme une zone de paix et de stabilité, stimule son économie par la formation d'un vaste marché unique régulé par des politiques communes, et met en place un espace sans frontière de liberté, de sécurité et de justice, où les droits fondamentaux sont garantis. Dans cette perspective, l'Union doit être ouverte aux élargissements qui ne remettent pas en cause ses acquis : elle n'a pas intérêt à une conception restrictive.

Ceci n'exclut nullement, et appelle même au contraire, qu'à l'intérieur de l'« Europe espace » les États qui souhaitent aller plus loin approfondissent ensemble certains aspects de la construction européenne. L'idée d'une Europe « à géométrie variable », à plusieurs « cercles », est déjà une réalité, et cette différenciation dans l'approfondissement paraît un point de passage indispensable aux progrès de la construction européenne. Celle-ci ne pourra réellement avancer que s'il est admis que le droit, pour un État, de ne pas participer à un approfondissement s'accompagne nécessairement du devoir, pour lui, de ne pas empêcher d'avancer ceux qui le souhaitent.

Mais dans cette optique, le point principal n'est pas que l'Union compte 27, 28 ou 30 États membres : il est qu'au sein de ceux-ci, il existe un noyau attractif d'États prêts à continuer d'approfondir l'intégration.



Bureau de Représentation à Paris

Il y a en fait plusieurs degrés d'engagement dans l'Union européenne, et il est dès lors naturel d'admettre plus de souplesse et de disparité au sein du cercle le plus large, et d'être plus restrictif pour les membres les plus engagés dans les politiques communes.

Dans l'optique de l'« Europe puissance », l'Europe cherche à se projeter vers l'extérieur pour faire partager ses valeurs, faire prendre en compte ses intérêts, favoriser la stabilité de son entourage. Et dans cette perspective, son intérêt est de peser le plus lourd possible, d'avoir la taille critique dans un monde où émergent un petit nombre de très grandes puissances. Là également, elle ne doit donc pas voir de nouveaux élargissements comme une menace, mais plutôt comme un atout.

Enfin, il existe un autre niveau, moins explicite, du projet européen, qui est de constituer un foyer de civilisation autonome pouvant être une référence pour d'autres zones du monde. L'Europe peut-elle encore témoigner d'une priorité à la recherche, à la culture, aux « choses de l'esprit » dans un monde où le développement des industries culturelles tend à favoriser la diffusion de produits standardisés ? Peut-elle donner l'exemple d'une fécondité culturelle s'appuyant sur la diversité ? Peut-elle illustrer la possibilité de l'étroite coopération et de la solidarité entre des pays dont les civilisations ne sont pas imprégnées des mêmes sources religieuses ? Bref, l'Europe peut-elle fournir un apport utile et spécifique à la civilisation universelle qui s'esquisse ? Sans prétendre répondre à cette question, il faut admettre que ce n'est pas en se fermant à certaines dimensions des héritages européens si divers que l'Europe pourrait remplir un tel rôle.

Ainsi, la question des « frontières de l'Europe » doit être abordée sans appréhension exagérée. Le processus d'élargissement qui se poursuit est un processus en réalité relativement limité, qui demeure sous contrôle, et ce n'est pas lui qui menace l'Europe de dilution. Il faut résister à la tentation d'y voir systématiquement une menace pour la construction européenne, au lieu de considérer les nouveaux atouts qu'il pourrait apporter.

La véritable réponse au malaise que peut susciter dans les opinions publiques la poursuite de l'élargissement, c'est l'approfondissement du projet européen, car c'est avant tout en fonction de la réponse donnée à cette question que l'on peut répondre à celle des « frontières de l'Europe ». »

Le rapport : <u>Cliquez ici</u>

EXAMEN EN COMMISSION

« M. Jean Bizet (UMP)*: Je retiens particulièrement quatre aspects.

Vous soulignez que l'élargissement n'est pas un processus illimité ni hors de contrôle.

Vous relevez que les difficultés prévisibles d'intégration de nouveaux membres doivent être mises en balance avec la nécessité pour l'Europe d'avoir la « taille critique » dans un monde dominé par quelques géants.

Vous indiquez que la construction européenne ne marque pas la fin des États-nations, mais qu'ils sont dépassés lorsqu'il s'agit de répondre aux grands défis d'un monde globalisé.



Enfin, vous affirmez que l'Europe sera une création du XXIe siècle cimentée par un projet ou un ensemble de projets.

Je crois que ce rapport nous aide à mettre en perspective les travaux plus spécialisés que nous menons d'ordinaire.

* UMP : Groupe Union pour un Mouvement Populaire

M. Simon Sutour (SOC) : Ce rapport, qui était, vous l'avez rappelé, une idée du président Haenel, me paraît particulièrement utile parce qu'il présente toute la problématique de l'élargissement. En même temps, il soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses ! En tout cas, il me donne la certitude que nous avons bien fait de ratifier le traité de Lisbonne ! Demain, il sera encore plus difficile de réviser les traités.

La priorité doit être d'intégrer les Balkans, aujourd'hui entourés de pays membres. Mais nous aurons encore plus de « petits » États membres, avec les déséquilibres que cela induit et la difficulté grandissante pour obtenir l'unanimité.

Dans le cas de la Turquie, j'ai le sentiment que la perspective de l'adhésion devient plus lointaine, dans la mesure où l'évolution de ce pays ne me paraît pas aller dans ce sens.

En Ukraine, il existe une réelle volonté d'Europe, un ancrage européen indiscutable. Il faut aller plus loin qu'une politique de voisinage, donner une plus grande portée au partenariat oriental.

Pour ce qui est du retard économique de certains pays, souvenons-nous de ce qu'on disait de l'Espagne et du Portugal à une certaine époque! Ne sous-estimons pas la capacité des pays à se remettre à niveau dans un cadre européen favorable.

M. Robert Badinter (SOC): La menace aujourd'hui pour l'Europe, ce n'est pas le risque de dilution lié à la poursuite de l'élargissement. C'est le risque de désintégration face à une crise financière qui met sa cohésion à l'épreuve. L'Europe, ce sont des institutions, des valeurs, un destin commun, à la fois une réalité et un projet. L'euro fait partie de cette réalité. Va-t-il résister à la crise, aux perspectives d'une croissance durablement faible ? J'ai lu avec inquiétude le sombre pronostic de Nouriel Roubini. Nous ne sommes pas à l'abri d'un délitement.

Je souhaite la définition d'une frontière pour l'Europe. L'absence de frontière donne le vertige. Et je doute que l'Europe ait vocation à traverser le Bosphore pour avoir une frontière avec l'Iran, l'Irak ou la Syrie. Ce n'était pas le projet des Pères fondateurs ! Si on a reconnu la vocation européenne de la Turquie, c'était à cause de la guerre froide. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que la Turquie accepte de se plier aux disciplines qu'implique l'appartenance à l'Union.

Pour les Balkans, la nécessité d'une ouverture à l'adhésion est indiscutable. La Croatie ne pose pas de problèmes ; la Serbie, à terme, n'en posera pas. Les autres États paraissent beaucoup plus fragiles.

Pour l'Europe orientale, il paraît raisonnable d'envisager à terme l'adhésion de l'Ukraine. Les autres États de la zone posent des problèmes redoutables.



Soyons clairs : la construction européenne est menacée ; la priorité doit être de la consolider, et de n'intégrer que les pays qu'on peut valablement intégrer sans s'affaiblir. Il y a une civilisation européenne, une conscience européenne, des valeurs communes ; il faut aussi des frontières à l'Europe.

Deux remarques pour conclure mon propos. La Turquie est en train de retrouver sa vraie vocation, qui est d'être un pont. Elle est européenne jusqu'à Istanbul, après elle ne l'est plus. Et elle est l'héritière d'un grand empire. Je suis persuadé que, le moment venu, les Turcs préfèreront être euxmêmes plutôt que de se définir comme Européens.

Pour les Balkans, je voudrais rappeler la formule de Bismarck : « Ces pays produisent plus d'histoire qu'ils n'en peuvent consommer ».

M. Robert del Picchia (UMP): Effectivement, on ne voit pas d'autre solution pour les Balkans que l'entrée dans l'Europe. C'est la clef de la paix, pour une zone qui doit se désintoxiquer des conflits.

Je suis pour ma part persuadé que, le moment venu, la Turquie préfèrera obtenir un statut sur mesure plutôt que l'adhésion. Les Turcs ne prendront pas, de toute manière, le risque d'un refus de leur adhésion par tel ou tel pays membre, qui pourrait provoquer chez eux un choc en retour. Les négociations avec l'Union sont un levier pour faire évoluer le pays ; je doute que la Turquie soit prête à accepter toutes les contraintes d'une adhésion. C'est un pays qui devient de plus en plus important, qui développe son influence régionale. Je crois que, finalement, elle préfèrera rester à côté de l'Union plutôt que d'être à l'intérieur.

M. Pierre Fauchon (UC)* rapporteur : Je l'admets, les États-nations ne vont pas se fondre dans un État unique : l'objectif, c'est de les unir dans un ensemble doté d'un fonctionnement efficace. Pour la forme finale de cet arrangement, faisons confiance à la créativité humaine!

Je conviens que, en Europe orientale, il existe de fortes attentes à l'égard de l'Europe qu'il ne faut pas décevoir. Je crois que, sans créer d'illusions, il faut se montrer souple et ouvert, accepter une marge d'incertitude, une « zone grise » sur les frontières finales de l'Union.

Je reconnais volontiers que le risque principal aujourd'hui pour l'Europe est celui d'un délitement, si nous ne parvenons pas à agir de façon cohérente et ordonnée contre la crise. C'est bien le sens de mon propos quand je dis que la priorité est d'approfondir le projet européen.

Mais je ne suis pas certain qu'il faille chercher à donner dès maintenant une frontière précise à l'Europe. En réalité, depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne, le projet européen est devenu plus vague, plus flou. La priorité me paraît être de dire clairement ce que nous voulons faire ensemble, à quel niveau d'engagement, et je crois que les frontières se dessineront progressivement à partir de la réponse.

Les candidats à l'adhésion sont pour la plupart de « petits » pays : cela pose un problème institutionnel, mais pas une difficulté stratégique. La Turquie, je le reconnais, pose un problème d'une ampleur particulière : mon propos n'était pas de proposer une solution, simplement d'en



appeler à une approche tenant compte de tous les aspects. Enfin, je ne peux que souscrire au constat unanime de la nécessité d'intégrer les Balkans.

Pour conclure, je dirai que j'ai été souvent tenté de comparer l'Europe à un dédale sans Minotaure. Maintenant, le Minotaure est là : c'est la crise très grave que nous traversons. Qui sait ? Elle sera peut-être notre chance ! »

* UC : Groupe Union Centriste



ASSEMBLEE NATIONALE

Extraits de l'intervention du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche sur la déclaration du Gouvernement préalable au Conseil Européen et du débat sur cette déclaration, (l'adhésion de la Turquie à l'UE) – 16 juin

« François Rochebloine (NC)*: « (...) L'enjeu n'est pas seulement économique, il est aussi politique. L'affrontement des blocs n'est plus la rivalité bipolaire entre l'Est et l'Ouest et il n'est plus exclusivement militaire. Nous le constatons au travers de l'évolution récente de la politique turque, dans ses relations avec Israël ou son soutien discret mais déterminé aux déclarations belliqueuses de l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabakh. Ankara retrouve la tradition séculaire de l'empire ottoman, se détourne de l'Europe et cherche à restaurer son influence sur tout le Proche-Orient. Ce n'est pas la marche lente du processus d'adhésion, mais bien une analyse souveraine, par le gouvernement turc, de son intérêt national face aux reclassements du monde, qui explique cette évolution. En feignant d'ignorer ce fait, en faisant porter à l'Europe le poids de la responsabilité du retournement turc, M. Robert Gates révélait, il y a quelques jours encore, combien la constitution d'un ensemble européen fort, cohérent, était considérée comme une menace par le gouvernement américain.

Nous sommes favorables à une Europe cohérente, partenaire fiable et solide de l'Alliance atlantique. L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, qui plus est à marche forcée, n'est pas cohérente avec cette conception. (...)

*NC: Groupe Nouveau Centre

Pierre Lellouche: Vous avez également soulevé la question de l'inclination orientale de la diplomatie turque, que nous observons avec beaucoup d'attention, en Europe et en France. J'ai récemment entendu M. Robert Gates, ainsi que d'autres responsables, laisser entendre que la Turquie se serait découvert un intérêt pour l'Orient parce que l'Europe lui aurait fermé les bras.

François Loncle (SRC)*: Cela y a concouru!

*SRC: Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Pierre Lellouche: C'est vraiment ne rien comprendre à l'histoire de la Turquie. Ce pays a toujours été un pont entre l'Orient et l'Occident. L'histoire de nos relations avec la Turquie est très longue; elle est vieille d'au moins cinq siècles. Quant à l'histoire des relations entre l'Islam et l'Europe, elle a quinze siècles. Dès lors, comment peut-on prétendre que, subitement, parce qu'il y aurait quelques difficultés dans les négociations d'adhésion à l'Europe entamées par la Turquie, celle-ci aurait découvert qu'elle avait des racines ottomanes ?

La Turquie mène actuellement une politique étrangère extrêmement active, du Maghreb au Caucase, en passant par les Balkans, l'Asie centrale et même la Russie. Elle est présente en



Afghanistan et nous avons travaillé avec elle en Syrie. Cette politique active est à la mesure d'un pays qui est devenu une puissante émergente : son taux de croissance est de 5 % à 7 % par an. La Turquie est pour nous un partenaire et un ami. Cela n'empêche pas la France d'être en désaccord avec elle sur le point d'arrivée de la négociation : nous ne sommes pas favorables à son adhésion à l'Union européenne. En revanche, nous sommes favorables à la poursuite des négociations, pour une raison simple : celles-ci sont dans l'intérêt de l'Europe et de la Turquie. Plus la Turquie est moderne et démocratique, plus cela favorise la stabilité. Nous sommes pour des relations bilatérales les plus étroites possible, et c'est ce à quoi nous nous efforçons de parvenir.

Devons-nous pour autant attendre de la Turquie qu'elle soit exclusivement européenne et qu'elle ne s'intéresse ni à l'Iran, ni à la rue arabe, ni au Proche-Orient ? C'est exactement l'inverse qui est en train de se produire. Lorsque j'étais en fin de semaine dernière à Istanbul, j'ai demandé deux choses à nos amis turcs : la désescalade avec Israël – c'est très important – et la poursuite de notre partenariat sur le dossier iranien, en phase avec la politique que nous avons menée avec Bernard Kouchner au Conseil de sécurité, pour que les sanctions soient adoptées. Elles l'ont été la semaine dernière ; elles sont sérieuses et dans l'intérêt de tous, notamment de la Turquie, car je ne vois pas en quoi – et le Président Gül l'a dit – la nucléarisation de l'Iran serait dans son intérêt stratégique. (...) »



COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Extraits du rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 6 mai 2009, sur « le rôle de la Turquie sur la scène internationale » et de son examen en commission - 7 juillet

La mission d'information sur le rôle de la Turquie sur la scène internationale est composée de : Jean-Marc Roubaud (UMP), président, Marie-Louise Fort (UMP), rapporteure, Martine Aurillac (UMP), Michel Delebarre (SRC), Tony Dreyfus (SRC), Jean-Michel Ferrand (UMP), Jean-Claude Guibal (UMP), Jean-Pierre Kucheida (SRC), Didier Mathus (SRC), Jean-Claude Mignon (UMP), Rudy Salles, (NC), Gérard Voisin (UMP).

« La réaction turque aux récents événements au large de Gaza pose une nouvelle fois la question du sens et de la portée qu'il convient d'attribuer aux développements actuels de la politique étrangère turque. Si la prudence commande de ne pas en tirer des conclusions hâtives, cette réaction ne manque pas de nourrir les inquiétudes et de relancer des questions qui ne sont pas nouvelles quant à l'évolution de la Turquie. En effet, la politique étrangère de la Turquie, parce qu'elle a connu dans ces dernières années des évolutions marquantes, inattendues voire spectaculaires, est l'objet de toutes les attentions, diplomatiques comme universitaires. (...)

La Mission a d'abord pu constater que le rôle de la Turquie sur la scène internationale avait longtemps reposé sur trois piliers : l'appartenance à l'OTAN, l'alliance avec les Etats-Unis et la candidature à l'Union européenne, auxquels venaient s'ajouter des conflits de voisinage historiques, hérités pour une large part du démembrement de l'Empire ottoman. Aujourd'hui la Turquie semble ne plus se contenter de ce rôle. La fin de la guerre froide, les attentats du 11 septembre 2001, l'arrivée de l'AKP au pouvoir, l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne sont autant d'éléments qui ont contribué à la révision de la politique étrangère turque. Sa puissance économique, récemment acquise, ainsi que l'arme énergétique lui donnent en outre quelques arguments pour réclamer une considération nouvelle de la part de ses interlocuteurs traditionnels mais aussi pour élargir sa sphère d'influence. Parallèlement, l'essoufflement du processus européen l'oblige à s'interroger sur ses priorités stratégiques.

Dans le même temps, la Turquie a mis en oeuvre une politique de bon voisinage qui n'a pas toujours été couronnée de succès mais qui lui permet d'essayer de mettre fin à des conflits historiques, d'une part, et de se rapprocher du Moyen-Orient, d'autre part. Cette amélioration dans son environnement régional contraste avec la dégradation de ses relations avec ses alliés stratégiques traditionnels, notamment avec Israël. La mission d'information s'est donc interrogée sur les trois orientations qui semblent aujourd'hui guider la diplomatie turque en essayant de mettre en évidence les liens entre celles-ci : la volonté de s'affirmer comme une puissance



émergente mais aussi comme une puissance régionale ainsi que l'infléchissement de son ancrage occidental. (...)

I – LA TURQUIE, PUISSANCE EMERGENTE

La Turquie a durant les dix dernières années étoffé son jeu diplomatique afin de s'imposer comme une puissance émergente. Pour ce faire, elle dispose avec l'économie et l'énergie de deux cartes maîtresses. Elle a par ailleurs déployé d'intenses efforts diplomatiques pour asseoir sa présence dans presque toutes les régions du monde.

A – Economie et énergie : les cartes maîtresses de la diplomatie turque

L'économie et l'énergie sont à des degrés différents des cartes maîtresses dans le jeu diplomatique de la Turquie. Sa puissance économique comme sa stratégie de « hub » énergétique en font un acteur incontournable de la scène internationale. Parallèlement, la dépendance énergétique turque ainsi que les contraintes de la conquête de nouveaux marchés pèsent fortement sur la politique étrangère turque.

1. La puissance économique

La Turquie n'est devenue que récemment une puissance économique pouvant revendiquer fièrement le 16ème rang de l'économie mondiale, le 8ème parmi les économies européennes. Cinquième économie émergente dans le monde, elle est aussi le 15ème exportateur et le 22ème importateur mondial. Grâce à une période ininterrompue de forte croissance entre 2005 et 2008, la Turquie est passée, en l'espace de dix ans, de la 28ème à la 16ème place du classement des économies mondiales, lui permettant ainsi de faire partie du G20. Son PIB par habitant a progressé entre 2005 et 2008 de 50 %, passant de 7 000 à 10 500 dollars. Le PIB turc représentait 0,9 % du PIB mondial dans les années 50 contre 1,5 % en 2007. Ses échanges ont également fait un bond spectaculaire, passant de 105 milliards de dollars au début des années 2000 à 470 milliards en 2008.

Cette progression exceptionnelle doit beaucoup à une politique volontariste d'ouverture qui s'est notamment appuyée sur les échanges avec l'Union européenne. Elle a ensuite été complétée par une série de réformes structurelles qui ont permis à la Turquie de traverser la crise financière sans trop de dommages, crise qui l'a d'ailleurs poussée vers de nouveaux marchés. (...)

2. Le « hub » énergétique

La situation géographique de la Turquie lui permet d'aspirer à devenir un « hub » énergétique puisqu'elle se situe au carrefour de nombreux réseaux existants ou en projet. La Turquie se positionne donc comme un acteur incontournable de l'approvisionnement énergétique européen, pivot de l'acheminement des ressources de l'Est à l'Ouest. Elle n'hésite d'ailleurs pas à le rappeler aux responsables de l'Union européenne.



Bureau de Représentation à Paris

Mais sa propre dépendance énergétique pèse sur son ambition en même tant qu'elle la nourrit. Elle l'oblige en effet à être accommodante avec de nombreux fournisseurs tout en recherchant à diversifier ces derniers. En 2007, l'approvisionnement turc était réparti principalement entre la Russie (63 %), l'Iran (17 %), l'Algérie (12 %) et l'Azerbaïdjan (4 %). La Turquie est intéressée ou partenaire direct de tous les projets énergétiques en cours dans la région ce qui entraîne des répercussions importantes sur sa diplomatie :(...)

Les relations entre l'UE et la Russie sont une donnée majeure de l'évolution de la problématique énergétique pour l'Europe et pour la Turquie. Si ces relations venaient à s'améliorer, la Turquie perdrait de son attrait en tant que « noeud unique des voies de contournement de l'influence russe» (...)

B - Diplomatie tous azimuts ou « profondeur stratégique » ?

Forte de sa puissance économique et de son atout énergétique, la politique étrangère turque, théorisée par son ministre actuel, M. Ahmet Davutoglu, se doit de revêtir une « profondeur stratégique » conforme aux ambitions de puissance émergente affichées. La Turquie cherche à acquérir cette profondeur notamment en déployant ses efforts diplomatiques sur tout le globe, aussi bien sur des continents méconnus pour elle que dans des régions avec lesquelles elle entretient des relations historiques. Il est en effet frappant de constater qu'il n'existe aujourd'hui que peu de pays dans lesquelles la Turquie n'est pas présente.

Cependant, la lisibilité comme les moyens consacrés à cette diplomatie tous azimuts posent question. Les résultats ne semblent pas à ce jour à la hauteur des attentes.

1. Les moyens encore limités de la diplomatie

Face aux ambitions affichées, plusieurs interlocuteurs ont souligné l'insuffisance actuelle des moyens diplomatiques turcs. Il semble cependant que le ministre actuel cherche à obtenir les moyens correspondant aux nouvelles aspirations turques.

2. L'Afrique et l'Amérique latine, nouvelles terres de mission

La diplomatie turque se déploie vers des continents qu'elle ignorait jusqu'alors, l'Afrique et l'Amérique latine. En Afrique, la Turquie semble s'inspirer de l'expansionnisme chinois. Ainsi, l'offensive est-elle politique mais aussi fortement économique. En Amérique latine, il s'agit de mettre un pied sur un continent en devenir mais aussi de nouer des relations politiques fortes avec d'autres puissances émergentes, au premier rang desquels le Brésil. (...)

3. Les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale, retour discret dans les zones d'influence traditionnelle

L'histoire lie la Turquie aux Balkans, au Caucase ainsi qu'à l'Asie centrale. A l'indifférence observée pendant la guerre froide a succédé aujourd'hui une attention marquée qui peine cependant à se traduire par des réalisations concrètes. (...)



4. Vers un triangle Kaboul, Islamabad, Ankara?

Le Pakistan et l'Afghanistan sont deux autres pays cibles de la politique étrangère turque dans lesquels la religion musulmane et l'histoire donnent à la Turquie un avantage certain par rapport aux autres puissances impliquées dans la recherche de solutions aux défis régionaux. (...)

II – LA TURQUIE TOURNE T-ELLE LE DOS À L'OCCIDENT ?

« Si le statut international de la Turquie se trouve rehaussé par ces avancées diplomatiques, l'incertitude pèse sur son positionnement par rapport aux grandes lignes de clivage géopolitique. Se pose de manière récurrente la question : dans quel camp sont les Turcs ? L'évolution de l'attitude turque à l'égard d'Israël nourrit cette inquiétude des Occidentaux : les Turcs travaillentils pour eux-mêmes ou pour " le camp islamique " ? » interroge Mme Dorothée Schmid, responsable du programme « Turquie contemporaine » à l'IFRI [Audition du 1er décembre 2009].

Cette question provocante est sur les lèvres de tous ceux qui s'intéressent à la géopolitique. L'évolution de la société turque, les vicissitudes des relations stratégiques avec Israël et les Etats-Unis ainsi que l'enlisement des négociations d'adhésion à l'Union européenne seraient à l'origine d'une rupture dans la politique étrangère turque qui aurait pour conséquence une réorientation de celle-ci au détriment de l'Occident.

A – La société turque, entre islamisation et modernité

Les membres de la Mission qui se sont rendus en Turquie ont tous été impressionnés par la modernité et le dynamisme du pays. Alors que sa modernité économique ne fait pas de doute, comme nous l'avons vu précédemment, la maturité politique et sociale paraît encore un objectif éloigné. (...)

1. Islamisme ou conservatisme religieux?

L'AKP a toujours été qualifié de parti islamiste puisqu'il était l'héritier de partis islamistes précédemment dissous, le parti lui-même n'ayant jamais revendiqué cette appellation. Dès l'origine, l'ascension de l'AKP a nourri les craintes d'une dérive religieuse du seul Etat avec la France dont la laïcité est inscrite dans la Constitution. L'adoption de la législation sur le port du voile à l'université – avant qu'elle ne soit finalement déclarée inconstitutionnelle – ou le projet de pénalisation de l'adultère ont semblé donner raison à cette analyse. D'après les interlocuteurs rencontrés par la Mission, la réalité est plus nuancée. (...)

2. La démocratie en question

Si l'AKP connaît aujourd'hui un phénomène d'érosion, c'est parce qu'il a déçu un électorat aux aspirations composites, voire contradictoires. D'un côté, les conservateurs islamistes qui attendaient un desserrement de l'étau laïc, de l'autre les libéraux qui souhaitaient le changement du régime constitutionnel hérité du coup d'Etat militaire de 1980. Les lacunes démocratiques du Gouvernement AKP sont l'objet de nombreuses critiques en Turquie comme en dehors. (...)



B – Les alliances stratégiques

Les deux piliers de la politique extérieure turque que sont depuis longtemps les Etats-Unis et Israël s'interrogent sur le devenir de leurs relations avec la Turquie. Alors que celles-ci n'ont pas toujours été sans nuages, les deux pays expriment aujourd'hui des inquiétudes sur la distance que la Turquie semble prendre par rapport à eux et sur les conclusions qui peuvent en être tirées quant aux orientations de la diplomatie turque.

1. Les Etats-Unis

Plusieurs observateurs s'alarment des divergences actuelles entre les Etats-Unis et la Turquie alors que leur alliance stratégique faisait figure de constante de la géopolitique mondiale depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Si l'élection de M. Barack Obama à la présidence a permis le réchauffement d'une relation dégradée depuis l'intervention américaine en Irak, l'évolution de la Turquie suscite actuellement des interrogations aux Etats-Unis. (...)

2. Israël

« Même s'il existe des désaccords médiatiques, aucun des deux pays ne souhaite que la nature des relations change ». Cette affirmation de l'ambassadeur turc en Syrie, M. Omer Ohon, en mars dernier, est-elle toujours d'actualité après les événements de Gaza ?

(...) la Mission considère qu'Israël comme la Turquie ont intérêt à rétablir des relations normales, à défaut d'être privilégiées, le premier pour rompre son isolement régional, la seconde pour consolider son statut de pacificateur de la région. Afin de parvenir à ce rétablissement souhaitable, la Turquie doit en finir avec ses déclarations qui mettent en cause la légitimité de l'Etat d'Israël.

C – L'Union européenne, entre dépit et incompréhension

Après l'euphorie qui a suivi l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne, la Turquie comme l'Union européenne semblent victimes de désenchantement. Le processus est enlisé faute de progrès suffisants de la part de la Turquie dans les réformes et de soutien de la population. Les opinions publiques européennes, relayées par certains gouvernements, doutent du bien-fondé d'une adhésion turque. Chaque partie se renvoie la responsabilité de l'impasse actuelle. La Mission souhaite réfléchir aux conditions d'une évolution constructive de cette situation.

1. Les promesses de la négociation

La Turquie a manifesté dès 1959 son désir d'adhérer à l'Union européenne. En réponse, l'Union européenne a proposé la conclusion d'un accord d'association, « l'accord d'Ankara », signé le 12 septembre 1963 (1), qui prévoit un renforcement des relations économiques et commerciales permettant d'aboutir à une union douanière.

Son préambule indique que « l'appui apporté par la Communauté économique européenne aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté ».



L'article 28 précise également que : « lorsque le fonctionnement de l'accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant du traité instituant la Communauté, les parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté. » S'appuyant sur ces stipulations, les autorités turques ne manquent pas de rappeler qu'un engagement a ainsi été pris de longue date. (...)

2. Dépit ou renoncement turc ?

Depuis plusieurs années déjà, l'élan européen du Gouvernement turc semble fléchir. Les insuffisances tant en termes d'ampleur que de rythme des réformes sont régulièrement soulignées par la Commission et le Parlement européens. Afin de démentir l'inquiétude européenne, début 2009, un nouveau négociateur en chef, M. Egemen Bagis, élevé au rang de ministre d'Etat, a été nommé et un programme national de reprise de l'acquis communautaire présenté.

Mme Ayse Sezgin, sous-secrétaire d'Etat adjoint en charge de l'Europe, a ainsi assuré à la Mission que le groupe de monitoring des réformes, qui est la force motrice depuis 2003, se réunit de nouveau tous les deux mois. La Commission européenne, dans son dernier rapport de progrès, ne paraît pourtant pas convaincue. (...)

Si l'incertitude plane sur la volonté et la capacité turques à mettre en oeuvre les réformes nécessaires, les interlocuteurs de la mission ont tous réaffirmé que l'adhésion demeure une priorité pour la Turquie. (...)

3. Les hésitations européennes

Les déclarations du Président de la République française ainsi que la campagne pour les élections européennes ont laissé des traces en Turquie, plus semble t-il que les déclarations allemandes qui étaient plus attendues. (...)

4. Quelle Europe pour quelle Turquie?

Il apparaît clairement que l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne soulève des questions fondamentales pour l'une comme pour l'autre. Dans l'état actuel, l'Union européenne n'est pas prête pour un élargissement à la Turquie. Elle doit d'abord « digérer » le traité de Lisbonne, réfléchir à son devenir et répondre à cette question : le futur projet européen est-il compatible avec l'adhésion de la Turquie ? L'Europe ne sera en mesure d'absorber la Turquie que lorsqu'elle aura retrouvé pleine confiance en elle et que la situation économique sera rétablie.

Outre les inconvénients qui sont d'ores et déjà largement soulignés, elle devra également, le moment venu, considérer les atouts d'une adhésion turque. L'adhésion turque renforcerait les capacités d'action de l'UE tant sur le plan militaire que diplomatique, donnant ainsi un sens à l'Europe puissance. Elle serait aussi l'occasion de construire enfin ce pont entre l'Orient et l'Occident. Elle apporterait en outre beaucoup en termes économiques, en raison du potentiel de croissance turc. (...)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE

Bureau de Représentation à Paris

La Mission considère que si l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est un audacieux pari sur l'avenir qu'il appartiendra aux futurs élus de la Nation de prendre ou pas, il est important aujourd'hui de ne pas insulter l'avenir. Cela signifie ne pas décourager les forces progressistes et démocratiques en Turquie, ne pas donner des arguments à la Turquie pour se détourner d'un Occident qui la rejetterait. Pour ces raisons, la Mission souhaite que le processus d'adhésion se poursuive dans les meilleures conditions – sans que la politique intérieure ne vienne interférer de manière déraisonnable – et que chaque partie fasse les efforts nécessaires en ce sens car la valeur vertueuse du processus de négociations est indéniable. (...)

III – QUEL RÔLE RÉGIONAL POUR LA TURQUIE ?

Alors que la Turquie connaît des déboires sur la scène européenne et qu'elle peine à s'affirmer sur d'autres continents, elle se tourne naturellement vers son environnement régional, qu'elle a longtemps délaissé. De nombreux commentateurs refusent d'attribuer le tournant, si tournant il y a, de la politique étrangère turque à l'arrivée au pouvoir de l'AKP. Pour eux, ce sont le Premier ministre Bülent Ecevit et le ministre des affaires étrangères Ismaïl Cem à la fin des années 90 qui ont commencé à infléchir la diplomatie turque. A cette époque, la Syrie expulse Abdullah Öcalan, le chef du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un rapprochement s'opère avec la Grèce à la suite des séismes dont ont été victimes les deux pays et l'Union européenne reconnaît à la Turquie le statut de candidat. Tous les observateurs s'accordent néanmoins pour considérer que la priorité de la politique étrangère turque a toujours été et demeure la sécurité. (...)

A – « Zéro problème avec le voisinage » : slogan ou souci d'exemplarité régionale ?

M. Murat Mercan, président de la commission des affaires étrangères de la GANT, a rappelé à la Mission que les conflits ou difficultés géopolitiques qui agitent la scène internationale se trouvent principalement à proximité de la Turquie. La Turquie ne peut pas être insensible aux réalités qui l'entourent. Pour le ministère des affaires étrangères syrien, les efforts de la Turquie pour résoudre ses problèmes de voisinage visent à tirer profit de sa situation stratégique et à résoudre son problème énergétique. Il est évident que ces deux points occupent une place de choix dans les motivations turques. Les aspirations de puissance régionale de la Turquie l'obligent également à montrer l'exemple ce qu'elle ne parvient pas toujours à faire. Enfin, la pacification des relations avec le voisinage est aussi une condition posée par l'Union européenne à l'adhésion turque. (...)

1. Les voisins chrétiens

Les querelles avec les trois voisins chrétiens de la Turquie [Chypre, L'Arménie, la Grèce] qui trouvent leur origine dans le traumatisme territorial ottoman et se sont perpétuées sous la République, font figure de fondamentaux de sa politique étrangère. Si la perspective de normalisation avec l'Arménie que laissait entrevoir la signature des protocoles de Zürich s'éloigne, des signes d'ouverture sont perceptibles dans les relations avec la Grèce, tandis que la question chypriote demeure dans l'impasse. (...)



2. Les voisins musulmans

La question kurde fut longtemps le principal déterminant de la qualité des relations de la Turquie avec ses voisins musulmans [L'Iran, la Syrie, l'Irak). Aujourd'hui, tous ces pays partagent la préoccupation turque à l'égard des revendications autonomistes des Kurdes présents sur leurs territoires. L'interdépendance économique régionale constitue également une puissante incitation au bon voisinage.

La nature et l'évolution des liens de la Turquie avec la Syrie, l'Irak et l'Iran ne peuvent cependant pas être mis sur le même plan. Ces différences trouvent une traduction dans les résultats de la politique « zéro problème avec le voisinage » menée par la Turquie à l'égard de ces pays. (...)

B - Les ambiguïtés du dessein moyen-oriental de la Turquie

L'activisme diplomatique turc, comme le montrent les précédents chapitres de ce rapport, n'a pas toujours été payant jusqu'à présent. Les ambitions de la Turquie se sont heurtées dans de nombreuses régions du monde aux prétentions des puissances traditionnelles et des autres puissances émergentes. Le Moyen-Orient apparaît aujourd'hui comme le seul véritable terrain d'expression pour la politique étrangère turque. Le rapprochement avec la Syrie et l'Irak ainsi que liens cordiaux avec l'Iran constituent la première pierre de la construction d'une puissance régionale qui s'enorgueillit de pouvoir dialoguer avec tous les interlocuteurs. Cette position, pour autant qu'elle soit tenable, suscite des questions voire des craintes parmi les Etats occidentaux mais aussi parmi les acteurs du Moyen-Orient. Opportunisme, non-alignement, modèle, leadership, néo-ottomanisme, radicalisation sont autant de mots entendus par la Mission pour qualifier la politique turque dans la région.

a) Une politique guidée par le pragmatisme

Deux arguments principaux viennent soutenir la thèse que la Turquie, en s'investissant au Moyen-Orient, cherche à tirer parti de la nouvelle donne géopolitique. D'une part, la Turquie comble le vide laissé par les échecs américains, la passivité européenne et les grands frères arabes.(...) D'autre part, la Turquie compense l'absence de perspective européenne en se tournant vers d'autres terrains d'action. La plupart des personnes auditionnées par la Mission établissent en effet un lien entre les difficultés rencontrées avec l'Union européenne et l'intérêt manifesté pour le Moyen-Orient. (...)

b) La tentation néo-ottomane

De nombreux observateurs prêtent à la Turquie l'intention de s'imposer comme le leader de la région et de faire revivre l'empire ottoman. Le Premier ministre Erdogan se verrait, selon cette analyse, comme le nouveau Nasser. Cette volonté, réelle ou supposée, se heurte néanmoins à la réticence voire à l'opposition de nombreux pays du Moyen-Orient. La Turquie présente notamment le défaut de n'appartenir ni au monde arabe ni au monde perse. (...)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE

Bureau de Représentation à Paris

Plus qu'entre sunnites et chiites ou entre perses et arabes, le Moyen-Orient semble aujourd'hui divisé entre islam modéré et islam radical. La Turquie pourrait s'imposer comme le porte-drapeau de l'islam modéré. Certains pays arabes voient en la Turquie le seul pays de la région aujourd'hui capable de contrebalancer l'influence iranienne. De nombreuses personnes rencontrées par la Mission considèrent que la Turquie peut plutôt être un modèle pour le Moyen-Orient, modèle économique et démocratique. (...)

c) Le danger de la radicalité

Les liens avec le Hamas sont présentés par les Turcs comme la preuve de leur objectivité, de leur capacité à ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. L'attitude actuelle de la Turquie à l'égard d'Israël semble pourtant contredire cette affirmation. Pour M. Nabil Shaath, la Turquie ne peut cependant rompre ces liens avec le Hamas si elle veut peser dans le processus de réconciliation nationale même si cette attitude suscite des craintes, y compris chez les Palestiniens. (...)

La Mission souhaite saluer l'implication bienvenue de la Turquie dans la solution des conflits du Moyen-Orient. Elle considère qu'en dépit de quelques dérapages condamnables, la Turquie est parvenue au nom de sa capacité de médiation à maintenir un équilibre subtil entre la modération et la radicalité, entre les déclarations de son Premier ministre et celles de son Président. Cependant, cet équilibre est précaire. La Mission estime donc que les relations de la Turquie avec les Etats ou les organisations extrémistes doivent être observées avec une vigilance particulière et que toute atteinte aux principes démocratiques doit être condamnée.

CONCLUSION

Alors que la Turquie a longtemps semblé vouloir assumer le rôle de passerelle entre l'Orient et l'Occident, elle semble aujourd'hui vouloir le dépasser pour être reconnue comme une puissance régionale. Si la Turquie a incontestablement su saisir les opportunités offertes par la mondialisation sur le plan économique, elle cherche à en faire de même sur le plan diplomatique. La redistribution des cartes géopolitiques lui donne en effet l'occasion de confirmer son statut de puissance émergente.

Ce positionnement oblige les puissances traditionnelles à regarder d'un oeil neuf, dépourvu de préjugés mais lucide, les évolutions de la Turquie. C'est précisément ce que la Mission a tenté de faire au cours de ses travaux. Le premier constat que peut dresser la Mission est celui de la forte dominante économique de la diplomatie turque. La réussite économique dont témoigne la présence de la Turquie au G20 l'incite à développer une véritable stratégie d'entreprise, orientée vers la conquête de nouveaux marchés. Parallèlement, la Turquie sait rappeler à ses interlocuteurs sa position géographique qui en fait un acteur incontournable de l'approvisionnement Energétique, en dépit de sa propre dépendance en la matière.

Le second aspect remarquable concerne sa diplomatie tous azimuts qui conduit la Turquie à s'implanter sur des continents qu'elle ignorait jusque-là. Cette politique, si elle a notamment pour objet de la rapprocher d'autres puissances émergentes, peine pour le moment à produire des résultats concrets. Elle pose également la question des moyens dont dispose à ce jour la Turquie pour satisfaire ses ambitions.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE

Bureau de Représentation à Paris

En troisième lieu, si la détermination turque à adhérer à l'Union européenne semble entière, elle doit plus que jamais se traduire par des actes tant il reste de chemin à parcourir en matière de droits de l'homme et de démocratie. Pour cette raison, il est important que le processus de négociation, « deus ex machina » de la modernisation de la Turquie, selon l'expression d'une interlocutrice de la Mission, se poursuive, ce qui suppose la relance des réformes aujourd'hui enlisées en Turquie.

La Mission a relevé d'autres contradictions de la politique étrangère turque actuelle : la volonté d'apaisement dans la région brandie par la Turquie comme son nouvel étendard semble aujourd'hui démentie par la dégradation, toujours plus marquée, de ses relations avec Israël. En outre, le rapprochement avec ses voisins, dont la motivation économique est évidente, n'est pas encore une

réalité : en dépit de réels progrès qui méritent d'être salués, les questions de Chypre et de l'Arménie demeurent dans l'impasse. Enfin, sa volonté de s'imposer comme une puissance régionale ne doit pas inciter la Turquie à des compromissions avec des Etats ou des organisations qui refusent la démocratie. Cette volonté se heurte par ailleurs à la résistance de certains pays arabes, tandis que d'autres voient en la Turquie un modèle pour leur développement.

De nombreuses questions restent donc en suspens. Il est peu probable que des réponses y seront apportées avant les prochaines élections législatives. Le devenir du Premier ministre, dont les déclarations ont parfois des effets diplomatiques destructeurs, sera ainsi l'une des clés de l'évolution de la diplomatie turque dans les prochaines années. La Mission estime que les paradoxes qu'elle a soulignés devront être résolus pour clarifier le dessein encore incertain de la Turquie sur la scène internationale.

Le rapport d'information: Cliquez ici

EXAMEN EN COMMISSION

« [Jean-Marc Roubaud (UMP), président de la mission]: Il me semble essentiel que la Turquie poursuive le processus d'adhésion, ce qu'a permis la France en ouvrant deux nouveaux chapitres de négociation sous sa présidence. Je suis en outre persuadé qu'il ne faut pas laisser la Turquie s'ancrer du côté de l'Iran et de certains Etats arabes peu sûrs. La France doit adopter une position d'apaisement et s'efforcer de développer ses partenariats, notamment économiques, avec la Turquie, car les deux parties ont beaucoup à y gagner. Le positionnement de la France contre l'adhésion turque à l'Union européenne lui a déjà coûté un certain nombre de marchés, parfois au profit d'entreprises russes. En tout état de cause, personne n'aura à prendre de décision sur la question de l'adhésion avant quinze à vingt ans et c'est alors la situation en Turquie qui devra être prise en considération.

Actuellement, ce sujet cristallise des préoccupations internes de part et d'autre. En France, la sensibilité, légitime, aux problèmes des Arméniens, l'image négative qui entoure souvent les musulmans, tous perçus comme arabes, pèsent dans l'opinion publique. En Turquie, les difficultés rencontrées dans le traitement de certains chapitres de négociation trouvent aussi des causes dans la politique intérieure. (...)



Mme Martine Aurillac (UMP) : Je tiens à féliciter le Président et la Rapporteure pour leur rapport, qui montre bien la complexité du sujet.

Il met notamment en évidence les ambiguïtés et paradoxes de la position turque sur le Moyen-Orient. Les Palestiniens que nous avons rencontrés ont souhaité que la Turquie entre dans l'Union européenne, ce qui aurait pour effet de l'éloigner du conflit proche-oriental!

Je partage les conclusions du président de la Mission : il faut en effet poursuivre le processus d'adhésion. Je m'interroge sur les limites de la montée en puissance de la Turquie : la concurrence de l'Egypte, celle des pays émergents, le poids du problème arménien, qui sera encore accru si le Congrès des Etats-Unis reconnaît le génocide arménien, ne risquent-ils pas de limiter ses possibilités d'actions ?

M. Dominique Souchet (Député non inscrit): La diplomatie turque connaît de nouveaux développements dans le Sud Caucase. L'accord qu'elle avait conclu avec l'Arménie a été remis en cause dès le lendemain de sa signature. Ankara endosse désormais la politique de nouveau agressive de l'Azerbaïdjan, qui s'est traduite par de récents incidents dans la région du Haut-Karabakh, lesquels ont fait plusieurs morts de part et d'autre. La Turquie joue avec le feu alors que les moyens militaires azerbaïdjanais ont été décuplés au cours des dernières années grâce à la rente pétrolière. Le Haut-Karabakh est redevenu une véritable poudrière. Pourriez-vous nous expliquer ce revirement de la diplomatique turque ?

M. Jean-Michel Ferrand (UMP): On critique régulièrement le fonctionnement de la démocratie en Turquie mais je tiens à souligner que le parti au pouvoir perd régulièrement les élections et que la place des femmes y est sur certains points plus avancée qu'en France : les Turques ont obtenu le droit de vote bien avant les Françaises et l'une d'entre elle, Mme Ciller, a occupé le poste de premier ministre pendant trois ans.

Pour ce qui est de la position de la Turquie vis-à-vis d'Israël, il ne faut pas oublier qu'elle a très longtemps été son seul allié dans la région et que les deux pays ont réalisé de nombreuses manoeuvres militaires communes. En ce qui concerne Chypre, l'origine de la séparation de l'île en deux entités est imputable aux colonels grecs qui voulaient l'annexer, et non à un quelconque expansionnisme turc.

N'est-il pas dangereux de se prononcer en faveur de la poursuite des négociations tout en affirmant que la Turquie n'a pas sa place en Europe ?

M. Philippe Cochet (UMP) : Je souhaiterais aborder l'aspect militaire de la puissance turque. L'armée turque est la troisième d'Europe derrière les armées française et britannique. Le processus de rapprochement entre la Turquie et l'Union européenne aura-t-il des conséquences sur les forces militaires turques et, le cas échéant, dans quel sens ?

L'accord signé dans le domaine du nucléaire avec l'Iran a été obtenu par un travail conjoint des diplomaties turque et brésilienne. Faut-il attendre de nouveaux développements de cette



coopération? Les travaux de la Mission vous ont-ils conduit à être plutôt favorables ou plutôt défavorables à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ?

M. Jean-Louis Bianco (**SRC**): Je suis moi aussi d'accord avec les conclusions du président. La question de l'adhésion est très complexe et il est vrai que la crise économique risque encore de renforcer la position de ceux qui y sont hostiles. Il me semble néanmoins indispensable de réaffirmer que cette question reste ouverte. On verra bien, le moment venu, quelle réponse lui sera apportée. Jusqu'ici, même si deux nouveaux chapitres ont été ouverts sous sa présidence, la France continue à donner le sentiment qu'elle est défavorable à l'entrée de la Turquie.

Il me semble que, la question de Chypre mise à part, les relations entre la Turquie et la Grèce s'étaient réchauffées. L'avez-vous également constaté ? Un certain nombre de progrès ont été enregistrés dans le rapport entre les autorités turques et la communauté kurde mais des blocages subsistent. Pourriez-vous revenir sur ce sujet ? La diplomatie turque est-elle influencée par d'autres pays que les Etats-Unis et la Russie?

M. Michel Terrot (UMP): Je voulais interroger le président et la rapporteure sur les relations entre la Turquie et l'Azerbaïdjan, thème qui a déjà été abordé par M. Dominique Souchet.

M. Lionnel Luca (UMP) : Je retiens de la présentation de ce rapport le grand nombre d'ambiguïtés de la diplomatie turque. Il est difficile de se faire une opinion claire sur ses positions, dans quelque domaine que ce soit. Peut-être n'estce que de l'habileté politique... Il me semble néanmoins qu'il ne faut pas mésestimer le poids de l'histoire et de la géographie. J'ai le sentiment que la Turquie aspire à retrouver une puissance « ottomane » sous de nouvelles formes. Ce n'est pas une aspiration méprisable, mais une traduction de la fierté nationale turque.

Pourriez-vous préciser les relations que la Turquie entretient avec la Bosnie-Herzégovine, avec le Kosovo et avec l'Allemagne ? Par ailleurs, j'estime que la commission devrait s'intéresser au problème kurde en tant que tel. Il est regrettable que la situation de ce peuple, partagé entre plusieurs Etats, suscite aussi peu l'attention des médias.

M. Jean-Michel Boucheron (**SRC**): La Turquie est le seul espace de respiration stratégique de l'Europe, tout ce qui peut amener à adopter des positions plus visionnaires sur l'avenir des relations entre la Turquie et l'Europe est positif. Actuellement, l'évolution des mentalités est trop lente, et la position de l'exécutif français n'est pas la bonne. J'aimerais que les responsables politiques de notre pays gouvernent avec le sens du long terme, et pas le nez dans les sondages.

L'Europe comprend mal la nouvelle politique extérieure de la Turquie, qui est, en réalité, le résultat de l'histoire et surtout de la géographie de ce pays, et de l'émergence d'un monde multipolaire.

J'aurais deux questions. Vers quel pays le leader kurde Ocalan a-t-il été expulsé ? Percevez-vous des évolutions sur le dossier chypriote ?

M. Christian Bataille (SRC) : Je n'ai pas ressenti les mêmes évolutions des relations entre la Turquie et la France. La Turquie éprouve un ressentiment assez fort sur les mécomptes de son



adhésion à l'Union européenne à l'égard de deux pays : l'Allemagne, du fait de l'importante communauté turque allemande, et la France, avec laquelle la relation ressemble à du dépit amoureux.

La Turquie estime que la France a surdimensionné la question de son adhésion à l'Union européenne. Les Turcs gardent en tête la campagne de 2007, au cours de laquelle il fut beaucoup question de ce point, et leur dépit amoureux est d'autant plus fort que beaucoup d'éléments rapprochent la Turquie de la France.

La laïcité d'abord. Peu de pays musulmans sont aussi laïcs que la Turquie, à part peut-être la Tunisie. L'héritage kémaliste reste vivace, malgré un retour relatif de l'Islam dans la vie quotidienne. La langue, en deuxième lieu. Malheureusement limité à la précédente génération de l'élite turque, le français reste toutefois très pratiqué en Turquie. Enfin, l'Histoire. La France a des relations plus qu'anciennes avec la Turquie.

En dehors de la question de l'adhésion à l'Union européenne, qui ne sera pas résolue avant longtemps, la France doit développer considérablement ses relations avec la Turquie, sur tous les points. La Turquie est notre meilleure porte d'entrée vers l'Asie, et la France ne doit pas ramener l'évolution de ses relations avec cette grande puissance à une simple question binaire. Après les dérapages passés, est-il raisonnable d'espérer un rattrapage de nos relations avec la Turquie ?

Enfin, la Turquie est un pays de transit pour l'énergie. Vous avez cité Nabucco, mais de nombreux autres réseaux existent. Toutefois, concernant Nabucco, celui-ci ne peut être rentabilisé qu'avec l'apport de gaz et de pétrole iranien. Pensez-vous que cela puisse devenir réalité ?

M. Jean-Paul Dupré (**SRC**) : L'attitude ambiguë de la France et de l'Europe vis-à-vis d'une République laïque comme la Turquie est très préjudiciable, compte tenu du rôle de ce pays dans l'Histoire, de son poids géographique, et des évolutions à venir. Il est urgent d'être responsable.

Vous avez évoqué des difficultés nouvelles concernant le respect de la laïcité. Pourriez-vous être plus précis ?

M. Jean-Claude Guibal (UMP): La Turquie est une puissance émergente qui s'appuie sur une histoire ancienne et glorieuse, et peut suivre désormais plusieurs stratégies de développement géopolitique. Dans les discours, et les rêves, des dirigeants turcs, avez-vous perçu des références à l'empire ottoman? Est-ce une référence pour les futurs développements géopolitiques turcs?

Concernant l'Union pour la Méditerranée, quel rôle celle-ci peut-elle jouer dans les relations entre la Turquie et l'Europe ? L'entrée de la Turquie en Europe pourrait-elle modifier l'organisation de l'Union européenne ?

M. Jean-Luc Reitzer (UMP): J'ai toujours été convaincu de la nécessité d'ancrer la Turquie en Europe, la question des modalités venant nécessairement après cette affirmation. Personnellement, j'ai été frappé par la qualité du personnel politique turc. En tant que membre de l'assemblée parlementaire de l'OTAN, j'estime que la Turquie est un élément essentiel de notre dispositif de sécurité. Pourriez-vous nous donner des éléments chiffrés concernant l'émigration turque? Une



importante communauté turque réside en Allemagne, mais aussi en Alsace, et notamment dans ma commune. Quelles conséquences la croissance économique très rapide de la Turquie a-t-elle eu sur l'émigration ?

- M. Jacques Myard (UMP): La Turquie est turque, comme elle l'a rappelé en refusant l'autorisation de survol de son territoire aux avions américains lors de la guerre d'Irak de 2003. La Turquie défend ses intérêts stratégiques qui lui sont dictés par sa géographie, ce qui est parfaitement normal. La Turquie appartient à l'espace euro-méditerranéen, c'est une évidence. Je suis étonné des propos tenus sur la relation entre la Turquie et Israël. De nombreux Juifs ne se sont-ils pas réfugiés en Turquie dans le passé? Il y avait également de nombreuses loges maçonniques dans le pays. Ne pourrait-on pas donner un mandat à la Turquie pour stabiliser le Moyen-Orient?
- **M. Jean-Paul Lecoq** (**GDR**)*: Il est évident que la Turquie est appelée à jouer un grand rôle à l'avenir. Concernant le problème kurde, l'accession de la Turquie à la présidence de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe modifie-t-elle la donne ?
- * GDR : Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine
- **M. Jean-Pierre Kucheida (SRC) :** La Turquie a un patrimoine commun avec la France. Atatürk souhaitait absolument l'arrimage de son pays à l'Europe et historiquement l'empire ottoman a toujours eu un tropisme vers l'Europe. Mais la Turquie, ce sont des Turcs.

Le problème est que, si l'Europe refuse de se rapprocher de la Turquie, celle-ci se tournera vers l'Est et l'Asie centrale en raison de facteurs géostratégiques – présence d'hydrocarbures – et culturel – une religion commune. Notre intérêt majeur est de ne pas laisser ce glissement s'opérer. Nous avons, nous Français, une responsabilité très lourde.

- M. Didier Mathus (SRC): La question turque est devenue, en France, une question de politique intérieure. Comment peut-on la dégager de cette ornière pour en faire, à nouveau, un sujet de politique étrangère ?
- **M. Jean-Marc Roubaud (UMP):** Pour répondre à Martine Aurillac, il est évident que le développement de la puissance économique turque sera progressif et devra faire face à la concurrence d'autres pays.

En réponse à Dominique Souchet, sur le sud Caucase, les résultats de la politique turque sont minces. Je partage les opinions exprimées par Jean-Michel Ferrand et Jean-Louis Bianco. Pour répondre à Philippe Cochet, l'effort militaire continuera, il est nécessaire. L'ancrage de la Turquie à l'OTAN reste fort : celui-ci pourrait avoir une influence sur les relations avec Israël. Il faut cependant avoir conscience que l'axe traditionnel Turquie-Israël-Etats-Unis est fêlé en ce moment.

La Russie a une influence très forte sur la région, qui relègue parfois la Turquie au second plan notamment dans le Caucase.

Je suis d'accord avec Lionnel Luca quant au poids de l'histoire. L'empire ottoman est une fierté pour ce grand peuple.



Quant à la remarque de Jean-Michel Boucheron sur les sondages, on fait tous de la politique. Les positionnements de la campagne de 2007 étaient à usage interne, et c'est la même chose en Turquie où les problèmes de politique intérieure pèsent sur le processus de réformes demandées par l'Europe.

Je partage aussi l'avis de Christian Bataille. La Turquie est un hub énergétique. Il y a là un entrelacement de réseaux impressionnant, dont Nabucco n'est qu'un des éléments. La question de la relation avec l'Iran est d'autant plus importante mais il ne faut pas laisser la Turquie bouleverser les alliances et les équilibres au Moyen-Orient, tout en espérant que l'Iran se démocratise.

Sur la question de Jean-Claude Guibal, la Turquie a été très réticente sur l'UpM au début, croyant qu'on lui présentait un hochet de substitution à l'Union européenne mais elle a désormais conscience de son importance, et joue pleinement son rôle.

Comme le dit Jean-Luc Reitzer, la Turquie au sein de l'OTAN demeure un allié majeur de notre sécurité collective. Donner un mandat à la Turquie sur le Proche-Orient, comme le suggérait Jacques Myard, est sans doute difficile mais elle peut tenir le rôle de stabilisateur. Enfin, comme le disait Didier Mathus, sur la position de la France, nous avons effectivement une carte d'apaisement à jouer aujourd'hui pour construire quelque chose pour le futur.

Mme Marie-Louise Fort (UMP), rapporteure: Je crois que, en ce qui concerne la Turquie et le parti actuellement au pouvoir, on n'a pas encore pris la mesure du changement par rapport aux vieilles élites kémalistes. Il s'agit d'un parti qui représente la grande bourgeoisie anatolienne, conservatrice, bigote, si l'on peut employer ici ce terme, et très industrieuse. Les questions d'Islam, de radicalisme sont à examiner dans ce contexte. Il y a aussi une nette évolution en ce qui concerne les femmes. Il y a deux ans, la Cour suprême devait faire échec au dépôt d'un projet de loi sur l'adultère féminin. En deux ans, au cours de nos deux visites successives, nous avons vu une nette évolution, depuis un point de départ proche de la caricature.

Sur la question kurde dont le gouvernement a fait une de ses priorités depuis 2009, on constate également des évolutions : il y a désormais une télévision publique en langue kurde, qui est par ailleurs enseignée dans un département de langue orientale de l'université. Le projet d'« ouverture démocratique » est certes loin d'avoir abouti mais il y a une volonté réelle de progresser sur ce thème. J'invite d'ailleurs à faire le parallèle avec la Syrie où la situation des Kurdes est moins favorable. Pour M. Boucheron, je précise qu'un Ocalan a été condamné à mort et qu'il est en prison. Face au regain de violence actuel, les responsables turcs souhaitent relancer le processus démocratique en direction des Kurdes. Sur le respect des minorités, les choses doivent être nuancées. Les minorités religieuses en Turquie ne sont pas aidées et l'absence de reconnaissance de leur personnalité juridique leur pose problème. Lors d'un déplacement il y a deux ans, on a ainsi pu voir ce qu'il en était des minorités chrétiennes, qui ne peuvent pas avoir les moyens d'entretenir leurs monuments, qu'on empêche de former de jeunes générations capables de prendre la relève. Les minorités musulmanes ne sont guère mieux traitées malgré les discours d'ouverture et de tolérance. Elles sont ainsi fortement incitées à adopter des pratiques proches de celles de la majorité. Il y a donc encore beaucoup de progrès à faire, sans parler de la question chypriote.



Sur la question de l'adhésion à l'Union européenne, il y a deux ans, je vous aurais répondu non. Aujourd'hui, je dirais qu'il ne faut pas insulter l'avenir. Le monde va vite. La planète traverse une crise financière et morale. Il faut continuer le processus de négociation et lorsque le problème se posera, on s'apercevra qu'ils sont fortement tournés vers nous. Cela étant, pourquoi tout le monde pousse-t-il à cette adhésion ? Les Palestiniens que nous avons rencontrés comme l'a rappelé Mme Aurillac considèrent que si la Turquie était membre de l'Union européenne, elle se mêlerait moins des affaires du Proche-Orient tandis que l'Union européenne pourrait s'y impliquer davantage. Il faut souligner en même temps le poids de l'Egypte dans la région.

Enfin, concernant l'Arménie et l'Azerbaïdjan, j'ai une sensation d'enlisement. Cependant, la Turquie est assez pragmatique : quand le moment sera venu, ils seront capables d'avancer. »

Extraits de l'audition du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner sur l'actualité internationale (la diplomatie turque) – 29 juin

« François Rochebloine (NC): Lors du sommet du G8, les présidents russe, américain et français ont adopté une déclaration commune sur le Haut-Karabakh. On peut s'en réjouir, mais la situation est bien plus compliquée que ne le dit ce texte.

Les 18 et 19 juin, au lendemain de la rencontre, sous la houlette du président Medvedev, entre les présidents Aliev et Sarkissian, des attaques azéries dans le nord de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan ont fait cinq morts. Manifestement, l'Azerbaïdjan se moque de ce que fait le groupe de Minsk. (...)

Monsieur le ministre, la situation dans cette partie du Caucase est explosive!

(...)

Jean-Michel Boucheron (SRC): (...) Je constate que l'on a rejeté avec un peu de dédain la Turquie et que désormais, elle regarde vers d'autres horizons.

La France n'a réagi que faiblement à l'attaque de la flottille au large de Gaza. Pourtant, l'argument de la légitime défense ne tient pas, dès lors qu'un citoyen américain a été tué de cinq balles! Enfin, la proposition française reviendrait à nous charger nous-même du siège de Gaza!

Tous ces exemples vont dans le même sens. Un certain nombre d'observateurs étrangers considèrent que la France a perdu sa position de médiateur dans cette zone du monde, et notent une nette dérive vers un alignement de notre pays sur les positions israéliennes. Êtes-vous d'accord?

Marie-Louise Fort (UMP): Dans le cadre d'une mission sur la Turquie, j'étais, avec plusieurs de mes collègues, en Israël et à Ramallah juste avant l'arraisonnement de la flottille. Les réactions internationales sont très hypocrites, car tout le monde, tant du côté israélien que du côté palestinien, savait très bien ce qui allait se passer. Ne pourrait-on faire en sorte d'éviter que les choses arrivent, plutôt que de pousser des cris d'orfraie après coup?



Monsieur le ministre, que pensez-vous du positionnement de la Turquie dans cette région du monde ? Confirmez-vous que le Président de la République s'y rendra prochainement ?

(...)

Bernard Kouchner: (....) Monsieur Rochebloine, je partage votre sentiment sur le danger que représente la situation dans le Haut-Karabakh. (...) La France, les États-Unis et la Russie sont les trois pays du groupe de Minsk qui maintiennent en permanence des négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, avec un ambassadeur affecté spécifiquement à cette tâche. Parfois, nous faisons des progrès, parfois, nous enregistrons un recul! (...)

François Rochebloine (NC): L'Azerbaïdjan s'en moque!

Bernard Kouchner: Encore une fois, il faut bien regarder la réalité en face!

Un accord avait été signé entre l'Arménie et la Turquie ; alors qu'il était convenu que l'on ne ferait pas allusion au conflit du Haut-Karabakh, la question a immédiatement été évoquée. Résultat : l'accord a été gelé. Il est difficile d'avancer quand aucune des parties ne fait preuve de bonne volonté! (...)

Madame Fort, la Turquie a choisi de mener une diplomatie très active. Elle n'est pas toujours triomphante, notamment dans le cas de l'Arménie, mais je me félicite de ses interventions, qui permettent parfois des progrès.

A-t-elle eu raison de faire pression pour que la Bosnie-Herzégovine rejoigne le plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN? Personnellement, j'en doute, car il s'agit d'un pays divisé. Quoi qu'il en soit, je rencontre très souvent MM. Erdoğan et Davutoğlu.

S'agissant de la Turquie, on assiste en effet à une exacerbation des tensions avec Israël. Hier, la Turquie a interdit son espace aérien aux avions militaires israéliens. Que se passera-t-il demain ? Nous nous efforçons d'apaiser les choses, s'agissant de deux pays amis de la France. »

Extraits de l'audition du vice-ministre israélien des affaires étrangères Danny Ayalon (relations Turquie - Israël) – 17 juin

Axel Poniatowski (UMP), président de la commission des affaires étrangères : « (...) A l'instar des effets contre-productifs de l'arraisonnement au large de Gaza pour l'image d'Israël dans l'opinion publique internationale, cet événement grave a eu un impact délétère sur la relation israélo-turque. Proche partenaire d'Israël depuis de nombreuses années, la Turquie avait déjà pris quelque distance, à propos de Gaza, lors de l'intervention militaire du début de 2009. Aujourd'hui la relation bilatérale se dégrade de nouveau et de façon spectaculaire. Quelle est votre analyse sur ce point ? »

Danny Ayalon: « (...) La question de nos relations avec la Turquie est complexe. Il est pour nous très important qu'elles demeurent bonnes. Le fait que des changements soient intervenus dans ce pays depuis que l'AKP a accédé au pouvoir n'est pas de la responsabilité d'Israël. C'est à la Turquie de dire quel rôle elle veut jouer dans la région, et de confirmer ou non son souhait d'adhérer à l'Union européenne. En tout état de cause, elle doit, selon nous, continuer à soutenir



les acteurs responsables de la région, c'est-à-dire l'Autorité palestinienne, et non le Hamas, car ce dernier affaiblit les modérés et amoindrit les chances de la paix. Nous faisons passer des messages à la Turquie, notamment *via* nos ambassades. Nous estimons en particulier que ce pays devrait agir pour isoler l'ONG turque IHH (Fondation pour les droits de l'homme et pour l'aide humanitaire), qu'il faudrait qualifier officiellement d'organisation terroriste. »

Christian Bataille (SRC): « (...) Concernant la Turquie, d'où je reviens, je n'ai pas le sentiment que la domination exercée par l'AKP doive être un sujet de préoccupation. Il s'agit d'un parti original, qui n'est pas exclusivement religieux et a su insuffler des éléments de modernité dans un pays que menaçait une dérive autoritaire. Il est regrettable qu'Israël ait perdu le contact avec ce grand pays méditerranéen à la position atypique dans le monde islamique ; or c'est bien des accents de rupture consommée que l'on a entendus dans la bouche du Président Gül. (...) »

Danny Ayalon: «(...) Israël ne veut pas perdre l'amitié de la Turquie et utilise la voie diplomatique pour maintenir de bonnes relations. Si les autorités turques ont décidé de changer leur orientation, c'est le résultat du choix de l'AKP. Soit le gouvernement décide d'être raisonnable, soit il préfère tenir un discours afin de plaire à la rue arabe. J'ai beaucoup de mal à comprendre le lien qui existe entre l'AKP et le Hamas alors que celui-ci s'oppose aux intérêts de l'Autorité palestinienne, de l'Egypte et de l'ensemble des Etats du Golfe. Il est évident qu'Israël ne peut pas à lui seul infléchir les choix diplomatiques turcs. Il serait intéressant de comprendre ce que veut le Premier ministre Erdogan! Qu'est-ce que la Turquie fera si l'IHH décide d'affréter une nouvelle flottille pour Gaza? Acceptera-t-elle de faire pression sur le Hamas, de concéder des gestes en direction de l'Autorité palestinienne et d'Israël? Que penser du vote de la Turquie contre le nouveau train de sanctions décidées par le Conseil de sécurité? Le Liban lui-même s'est abstenu car son vote reflète la position de la Ligue arabe pour laquelle l'Iran constitue une véritable menace. Pourquoi la Turquie a-t-elle fait un choix différent? Il est bien difficile d'apporter des réponses à toutes ces questions. (...) »

Extraits de la déclaration du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche sur l'Union européenne face à la crise économique et financière (élargissement de l'UE vers la Turquie) – 15 juin

Pierre Lellouche : « (...) En ce qui concerne enfin la Turquie, où je me suis rendu en fin de semaine dernière, la position française très clairement fixée par le président de la République n'a pas varié :

- la France n'est pas favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.
- dans le même temps l'intérêt bien compris de la Turquie comme de la France est que le rapprochement de la Turquie avec l'Europe se poursuive.

La France, non seulement ne s'y oppose pas, mais elle considère ces négociations utiles, indispensables même, pour la modernisation de la nation turque, de son économie, de son système juridique et fiscal, et de sa vie politique et démocratique.

Concrètement, cela signifie que la France est favorable à la poursuite des négociations, et à l'ouverture de nouveaux chapitres, dès lors qu'ils sont compatibles avec notre vision du résultat



final de la négociation. En revanche, nous nous opposons à l'ouverture des 5 chapitres dont nous estimons qu'ils relèvent directement de la logique d'adhésion.

- enfin, troisième point, nous, Français et Turcs, sommes d'accord pour développer une relation bilatérale dynamique et mutuellement profitable.

S'agissant de Chypre, la France a toujours rappelé qu'il est indispensable que la Turquie fasse respecte le Protocole d'Ankara et qu'elle normalise ses relations avec Chypre.

Sur le plan international, chacun aura remarqué l'intense activité diplomatique de la Turquie lancée par M. Erdogan au Proche-Orient, en Iran, mais aussi dans les Balkans, au Maghreb, en Asie centrale, au Caucase, envers la Russie, ou dans le Golfe. Cette politique répond aux aspirations de puissance émergente affichées par une Turquie de plus en plus soucieuse de défendre ses intérêts. C'est son droit.

Mais nous sommes aussi en droit, comme je l'ai dit au président Gül et à mon homologue, Egemen Bagis, d'appeler la Turquie à faire preuve de responsabilité, de rechercher la désescalade avec Israël, et s'agissant de l'Iran, à rester en phase avec les autres membres du Conseil de sécurité. On verrait mal en quoi la nucléarisation de l'Iran et la cascade de prolifération nucléaire qui en résulterait dans la région pourrait servir les intérêts de sécurité de la Turquie.

Parce que la Turquie est un partenaire essentiel de l'Union européenne, notre allié au sein de l'OTAN, je m'inscris en faux contre ceux qui affirment que l'Europe aurait "poussé" la Turquie vers l'Orient et le monde arabe et que nous aurions "perdu la Turquie". (...) »



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE

Bureau de Représentation à Paris

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Question de Bernard Carayon (UMP) sur l'élargissement de l'UE et les perspectives sur la Turquie – 8 juin & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 17 août

Q: « M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le rapprochement sensible de l'Iran et de la Turquie dans le cadre de la politique d'enrichissement de l'uranium de l'Iran. L'Iran semble délaisser son allié russe pour renforcer ses liens avec la Turquie, actuellement candidate à l'entrée dans l'Union européenne. Il lui demande donc de bien vouloir préciser si le Gouvernement envisage ou non l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. »

R: « Le positionnement actuel de la Turquie, qui entend jouer un rôle diplomatique actif et défendre ses intérêts nationaux, n'a pas de lien direct avec la relation UE/Turquie, alors que les plus hautes autorités turques viennent de rappeler récemment que l'adhésion à l'UE restait pour elles un objectif stratégique. Comme l'a indiqué très clairement et à plusieurs reprises le Président de la République, la France souhaite entretenir et enrichir sa relation bilatérale ancienne avec la Turquie. Elle entretient ainsi avec ce pays un dialogue étroit et régulier, à tous les niveaux, sur les questions de politique étrangère, y compris en ce qui concerne le traitement du dossier nucléaire iranien. La France est, par ailleurs, favorable au lien le plus fort entre la Turquie et l'Europe mais non à son adhésion à l'UE. Cette position n'a pas varié. Dans ce cadre, l'intérêt bien compris de la Turquie, comme de l'Europe, est que le mouvement de rapprochement des normes turques vers les normes européennes se poursuive. Concrètement, cela signifie que la France est favorable à l'ouverture de nouveaux chapitres dans la négociation en cours, dès lors qu'ils sont compatibles avec sa vision du résultat final de la négociation. »

Question de Maxime Gremetz (GDR) sur les fonds de l'UE attribué à la Turquie -2 mars & Réponse du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche -6 Juillet

Q: « M. Maxime Gremetz expose à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes que l'Union européenne dilapiderait l'argent des contribuables afin de faire adhérer la Turquie. Selon le rapport de la Cour des comptes européenne du 22 octobre 2009, faisant fi des opinions politiques, la Commission européenne aurait donné plus de 6 milliards d'euros à la Turquie dans le cadre de sa préadhésion. Ce même rapport nous apprend que, bien que la Commission européenne soit responsable de la gestion des fonds, l'argent confié à l'instrument d'aide à la préadhésion (IAP) est en grande partie géré par les autorités turques. Les documents stratégiques fournis à la Cour par les autorités responsables démontrent que les aides de l'UE n'ont pas été affectées de manière cohérente, en fonction d'un ensemble d'objectifs réalisables. La Cour déplore également l'opacité, pour ne pas dire le gaspillage, voire la corruption pure et simple, des projets financés. Il lui demande de faire la lumière sur cette situation. »



R: «Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes tient à rappeler à l'honorable parlementaire que les fonds attribués à la Turquie par l'Union européenne ne préjugent pas de l'issue des négociations engagées avec ce pays en 2005. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Président de la République, la France souhaite entretenir et enrichir sa relation bilatérale ancienne avec la Turquie ; elle est favorable au lien le plus fort entre la Turquie et l'Europe, mais elle n'est pas favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cette position n'a pas varié. La Turquie bénéficie, en tant que pays candidat, d'un programme d'aide financé sur le budget communautaire. Entre 2002 et 2009, la Turquie a reçu au titre de l'aide de préadhésion 2,85 milliards d'euros (1,249 milliard d'euros au titre du programme d'aide de préadhésion 2002-2006 et 1,6 milliard d'euros au titre de l'instrument d'aide de préadhésion, en vigueur depuis 2007). L'instrument d'aide à la préadhésion, pour ce qui concerne la Turquie, est doté de 4,873 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

Le Gouvernement considère que les moyens financiers consacrés par l'UE à la Turquie sont parfaitement compatibles avec notre position. Ils doivent être envisagés à la lumière de deux considérations importantes : la taille (plus de 70 millions d'habitants) et le niveau de développement du pays (46 % de la moyenne de l'UE-27 en termes de PIB par habitant en 2009) ; la qualité exceptionnelle des relations entre l'UE et la Turquie, fondées sur une coopération de près de cinquante ans dans le cadre de l'accord d'association et substantiellement renforcées depuis la mise en place de l'Union douanière en 1996 et l'ouverture des négociations en 2005. La réussite de cette coopération, qui est dans l'intérêt de l'UE et de la France, nécessite de la part de l'UE un soutien financier substantiel, notamment pour aider la Turquie à moderniser ses infrastructures et à se rapprocher des normes européennes.

Le Gouvernement rappelle que, sur le plan bilatéral, la même analyse des intérêts français a conduit l'AFD à s'engager en Turquie en 2004 et à renforcer de manière constante ses activités dans ce pays au cours des dernières années (760 millions de prêts avaient été accordés fin 2008). En tout état de cause, le Gouvernement accorde la plus grande attention à ce que les entreprises, opérateurs et administrations françaises saisissent les opportunités offertes par les moyens financiers européens afin de renforcer leur présence en Turquie.

Le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur la gestion, par la Commission, de l'aide de préadhésion en faveur de la Turquie relève en effet de nombreuses insuffisances communes aux programmes de préadhésion, notamment sur la période 2002-2006. La Cour a constaté que la Commission n'avait pas assorti son financement d'objectifs suffisamment spécifiques pour que les effets des projets puissent être évalués, et les informations dont elle disposait ne lui ont pas permis de démontrer l'efficacité de l'aide allouée à la Turquie. Toutefois, la Cour a précisé que les projets contrôlés avaient produit les réalisations escomptées. La Cour a ajouté que la Commission avait apporté d'importantes améliorations au système de gestion de l'aide allouée à la Turquie, notamment depuis la mise en place du nouvel instrument d'aide de préadhésion (IPA) en 2007, mais que des améliorations étaient encore nécessaires pour mieux définir les priorités de l'aide et évaluer son efficacité. La France a salué le rapport de la Cour des comptes européenne et demandé que les recommandations de la Cour pour améliorer la gestion de l'aide soient rapidement mises en oeuvre par la Commission, en particulier s'agissant de la définition d'objectifs stratégiques de l'aide, la fixation de délais plus réalistes pour leur réalisation ainsi que le contrôle de la



performance des projets mis en oeuvre en Turquie. Le Conseil des affaires générales du 26 avril a adopté des conclusions conformes à nos souhaits, encourageant en particulier la Commission à prendre dûment en considération les recommandations de la Cour des comptes européenne, et à continuer à améliorer la gestion des programmes. »



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Extraits de la conférence de presse du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche à la réunion du Conseil Affaires Etrangères à Bruxelles (Turquie / UE) – 26 juillet

Pierre Lellouche: « Vous savez, la Turquie est dans une relation étrange avec l'Union européenne. J'ai dit à Istanbul l'autre jour, qu'elle était un pays candidat qui occupait en partie un pays membre. On a une relation un peu particulière. Nous sommes favorables au maintien de la discussion avec la Turquie mais nous ne sommes pas favorables, comme vous le savez, au point d'arrivée. Ils peuvent avoir, et ils ont le droit d'avoir une attitude différente. Moi, je ne fais pas partie de ceux qui, comme le secrétaire à la Défense américain, pensent qu'on a "perdu" la Turquie. Personne n'a perdu la Turquie. La Turquie a une conception complexe de ce qu'elle est, c'est-à-dire un pont entre l'Occident et l'Orient. Elle a toujours été historiquement très présente en Orient et elle l'est à nouveau, de façon aujourd'hui très visible. Mais, pour ceux qui connaissent bien ce pays, les prémices étaient visibles depuis un moment, la Turquie est très visible dans les Balkans, présente au Maghreb, présente en Asie centrale, présente en Afghanistan, tout autour de la mer Noire. Elle a des relations intéressantes avec la Russie. C'est un grand pays, c'est un pays émergent sur le continent européen, il est normal qu'elle ait une politique en direction du monde arabo-musulman où elle essaye d'instaurer sa présence, voire son leadership tout en étant un partenaire de l'Union européenne. »

Points de presse – déclarations du porte-parole du ministère des affaires étrangères et européennes

Attentats du PKK contre l'armée turque – 9 août

« La France condamne avec la plus grande fermeté les attentats perpétrés par le PKK contre l'armée turque, qui ont coûté la vie à trois militaires, le week-end dernier dans le Sud-est de la Turquie.

Nous adressons nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'au gouvernement turc.

La France soutient pleinement la Turquie dans sa lutte contre le terrorisme du PKK, entité inscrite sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne. »

Turquie / UE - 28 Juillet

Q: « M. Cameron a vertement critiqué les pays qui pensent que la Turquie ne serait pas prête à intégrer l'Union européenne. Quelle est votre réaction ? Pensez-vous comme Berlin que "la Turquie n'était pas mûre pour intégrer l'Union européenne" ? »



R: « S'agissant de l'issue des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, la

position de la France est connue et a été rappelée à de nombreuses reprises par les autorités françaises.

Comme vous le savez, les négociations sont régies par le principe de l'unanimité et l'ouverture ou la clôture de chaque chapitre requiert un consensus des 27 Etats membres. »

Turquie: condamnation des attentats - 6 juillet

« La France condamne avec la plus grande fermeté l'attaque sanglante du PKK contre l'armée turque, qui a fait trois morts et trois blessés parmi les militaires, le 5 juillet 2010 dans le Sud-est de la Turquie.

Nous adressons nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'au gouvernement turc.

La France soutient pleinement la Turquie dans sa lutte contre le terrorisme du PKK, entité inscrite sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne. »

Turquie / Israël – 5 juillet

Q : « Etes-vous intervenu diplomatiquement auprès de la Turquie pour atténuer la tension entre ce pays et Israël ? Estimez-vous qu'Israël doit s'excuser pour les morts turcs de la flottille ? »

R : « Nous espérons que les deux parties retrouveront rapidement les voies d'un dialogue constructif, important pour la stabilité de la région. Tout ce qui peut apaiser les tensions est en effet bienvenu. »

Turquie: attentat à Istanbul – 22 juin

« La France condamne avec la plus grande fermeté l'attentat survenu ce matin à Istanbul qui a entraîné la mort, selon un premier bilan, de quatre personnes dont un enfant. Il s'agit d'un acte barbare qui vient s'ajouter à une série d'attaques meurtrières ayant frappé récemment l'armée turque.

Nous adressons nos condoléances aux familles et aux proches des victimes et assurons le gouvernement et le peuple turcs de notre entière solidarité et de notre soutien dans la lutte contre le terrorisme. »

Condamnation par la France des attaques contre l'armée turque – 21 juin

« La France condamne avec la plus grande fermeté les attaques sanglantes du PKK contre l'armée turque, qui ont fait 12 morts et 14 blessés parmi les militaires, ce week-end, dans le Sud-est de la Turquie.



Nous adressons nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'au gouvernement turc. La France soutient pleinement la Turquie dans sa lutte contre le terrorisme du PKK, entité inscrite sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne. »

Arrestations en France et en Turquie de personnes impliquées dans le trafic de migrants clandestins – 18 juin

« Nous nous félicitons de ces arrestations intervenues en France après l'interpellation en Turquie du propriétaire du bateau utilisé pour transporter les 123 clandestins syriens débarqués en Corse le 22 janvier dernier.

Cette affaire démontre la qualité de la coopération bilatérale franco-turque en matière de lutte contre l'immigration illégale. Nous remercions les autorités turques pour leur réactivité et leur collaboration. »

Gaza - Flottille de la paix – 14 juin

Q: «Trouvez-vous la création par Israël d'une "commission publique indépendante" avec la participation de deux observateurs étrangers, pour enquêter l'attaque de flottille qui était en route vers Gaza, satisfaisante? Cela répond-t-il aux exigences du Conseil de sécurité à cet égard? La Turquie de son coté a dit ne pas avoir confiance dans la commission d'enquête israélienne. Que pensez-vous? Le ministre avait appelé à l'époque pour une enquête non seulement "crédible et transparente", mais "impartiale et internationale". Est-ce, pour la France, tous ces critères se trouvent dans la formule israélienne pour l'enquête? »

R: « Nous avions appelé à la mise en place d'une enquête crédible et transparente sur l'opération qui avait conduit, le 31 mai dernier, à la mort de neuf personnes au large de Gaza.

La présence d'observateurs internationaux dans la commission mise en place par les autorités israéliennes est un élément positif. Nous espérons que cette commission sera, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies du 1er juin, en mesure de mener des travaux crédibles, transparents, impartiaux et dans le respect des normes internationales. »

Visite en France de Massoud Barzani, Président de la région autonome kurde d'Irak (14-17 juin), (Turquie/PKK) - 11 Juin

Q: « Etes-vous préoccupés par les bombardements que la Turquie a effectués au Kurdistan contre des positions du PKK à plusieurs reprises ? »

R: « Les autorités irakiennes connaissent et apprécient notre attachement à la souveraineté et à l'unité de leur pays. Cela nous permet, dans le cadre d'une Constitution qui autorise les régions autonomes à développer des relations avec des pays étrangers d'avoir avec le Kurdistan des relations étroites.

Par ailleurs, il y a une position européenne concernant le PKK qui figure dans la liste des organisations terroristes. »



AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE

Communiqué de presse : Célébration de la fête nationale française – 14 juillet

« L'Ambassadeur de France en Turquie, M. Bernard Emié, a présidé aux célébrations de la Fête nationale le 14 juillet à Ankara à l'Ambassade de France, en présence du ministre turc des Finances, M. Mehmet Simsek. Il s'est également rendu à Istanbul, le 13 juillet, pour cette même cérémonie, organisée au Palais de France par le Consul général de France à Istanbul et en présence de personnalités turques et de la communauté française. »

Discours de Bernard Emié, Ambassadeur de France en Turquie lors de la réception à Ankara pour la Fête Nationale – 14 juillet

« Mesdames, Messieurs, Chers compatriotes, Chers Amis,

Bienvenue à l'Ambassade de France à Ankara pour cette Fête Nationale française. C'est un grand plaisir de vous recevoir ce 14 juillet, quelques semaines après la fin de « la Saison de la Turquie en France ». Jamais votre pays ne se sera projeté d'une manière aussi spectaculaire dans un pays tiers. Jamais non plus, l'accueil ne fût aussi enthousiaste, populaire, magique. Dans près de 100 villes de France, 500 événements, dont de grandes expositions patrimoniales, comme « De Byzance à Istanbul, un port entre deux continents », des événements scientifiques et économiques, des spectacles populaires ont fait que la France, d'octobre 2009 à avril 2010, a vibré au rythme de la Turquie. Nos compatriotes ont pu ainsi découvrir la Turquie d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ils ont pu aussi lui ouvrir leurs bras et leur cœur pour leur dire, à travers ces événements, qui sont retracés dans le film projeté dans le hall de l'Ambassade, que la France aime la Turquie.

Quelle année extraordinaire aussi dans nos relations, au plan de la densité du dialogue politique!

Notre Président de la République a reçu le Président Abdullah Gül en octobre dernier pour la première visite officielle d'un Président de la République de Turquie en France depuis 11 ans. Le même Président Sarkozy a accueilli en visite officielle votre Premier Ministre, M. Recep Tayyip Erdogan, pour sa première visite officielle en France depuis 6 ans. Jamais depuis 10 ans, le dialogue n'aura été aussi dense. Neuf ministres Français ont visité la Turquie depuis l'été dernier et plus de dix Ministres Turcs se sont rendus en France pour présider de grands événements liés à la « Saison de la Turquie ». Notre Président du Sénat a effectué ici, en septembre dernier, la première visite d'un Président de la Haute Assemblée Française depuis 1958 et la création de la Vème République.

Oui, Cher Amis, par tant de contacts nous avons pu réaffirmer ces relations exceptionnelles d'amitié, de solidarité et de convergence de vues entre la Turquie et la France. Nous avons pu



travailler ensemble à la sortie de la crise économique et financière mondiale et essayer de mettre en place un monde plus stable, plus juste, plus organisé, plus régulé.

Quelques exemples: nous avons ensemble contribué à la stabilisation de l'Afghanistan où nos contingents militaires travaillent côte à côte. Mais aussi au Proche Orient, malgré les immenses difficultés de l'heure et en Iran car nos pays veulent tout faire pour éviter la prolifération nucléaire dans la région. C'est pourquoi, nous avons salué les initiatives prises par la Turquie et réfléchi ensemble à la manière dont la Turquie, en coordination toujours plus étroite avec ses alliés et amis directement concernés, pourrait poursuivre son action pour ramener l'Iran à la table du dialogue et au respect de ses engagements internationaux. Mais ce fut une année d'efforts conjoints aussi pour faire en sorte que le G20, représentant 80 % du PIB mondial et qui devient toujours davantage l'enceinte essentielle de la gestion économique du monde, joue tout son rôle pour une meilleur régulation économique du monde. La Turquie acteur majeur de la société internationale, puissance globale et non plus seulement régionale, a pu travailler cette année au sein du G20 comme au Conseil de Sécurité des Nations Unies, la main dans la main avec la France, Membre permanent du Conseil de Sécurité, 5ème économie mondiale et puissance majeure d'une Union Européenne qui s'affirme toujours davantage au lendemain de la mise en place réussie du Traité de Lisbonne, alors même que Mme Ashton visite en ce moment même la Turquie.

Plus que jamais, nous pouvons travailler de concert. Plus que jamais, la France accorde à son grand partenaire qu'est la Turquie alliée une priorité stratégique. Plus que jamais, la France encourage les indispensables réformes de la Turquie qui partage avec l'Europe une destinée commune. C'est pourquoi, je vous invite tous en 2010 et 2011 à faire preuve d'ambition pour nos pays et nos relations. Ambition pour nos démocraties respectives bien sûr, alors que 2011 devrait être une année électorale en Turquie et que 2012 sera une année électorale en France. Ambition pour que tous nos projets conjoints se réalisent. Ambition pour préparer la très importante visite que notre Président de la République, Nicolas Sarkozy, devrait effectuer en Turquie, à la fin de l'année dans le cadre de la préparation de la Présidence française du G20. Cette visite, Chers amis, sera la première visite purement bilatérale d'un Président de la République française en Turquie depuis celle en 1992 du Président François Mitterrand.

Alors ce soir, laissez-moi simplement souligner notre amitié et notre appui à une république de Turquie, toujours plus forte, toujours plus démocratique, toujours plus fidèle à ses principes fondateurs, toujours plus proche de l'Union Européenne et de ses valeurs.

Chers amis, Chers compatriotes, je vous souhaite à tous une très belle soirée d'amitié, de convivialité et de partage. Une soirée à l'image de cette relation égale à nulle autre alors que nous célébrerons en 2011 les accords d'Ankara, par lesquels la France, la première parmi les pays occidentaux, reconnut en octobre1921, la Turquie nouvelle de Mustapha Kemal.

Vive la Turquie, Vive la France, Vive l'amitié historique entre la Turquie et la France.»



Discours de Bernard Emié, Ambassadeur de France en Turquie, lors de la réception à Istanbul pour la Fête Nationale – 13 juillet

« Monsieur le Consul Général, Madame, Mesdames, Messieurs, Chers Amis, Chers compatriotes,

C'est un plaisir pour mon épouse et moi-même de participer cette année, pour la première fois depuis notre arrivée en Turquie, il y a bientôt 3 ans à cette Fête Nationale du 14 juillet qui nous rassemble. Je ne suis pas venu vous dire au revoir! Je suis venu vous dire toute l'importance que j'accorde à la présence française dans cette métropole magique et majeure qu'est Istanbul. Istanbul, le cœur économique et culturel du pays, Istanbul, où la France a une longue tradition de présence et d'engagement au plan économique, culturel avec son Institut et son lycée Pierre Loti, mais également avec ces établissements d'excellence que sont Galatasaray et les établissements congréganistes. Istanbul, où notre remarquable Consul Général, mon ami Hervé Magro, relaye depuis un an avec talent et engagement la politique que la France conduit dans l'ensemble de la Turquie. Istanbul, cette ville et cette région de Turquie qui font rêver les Français, mais qui symbolise aussi d'une manière exceptionnelle l'excellence et la densité de nos relations.

Alors que la France participe puissamment aux cérémonies qui célèbrent « Istanbul, Capitale Européenne de la Culture », après avoir ouvert ses bras à la Turquie lors de la Saison de la Turquie en France tout au long de l'année 2009/2010, mon pays se veut un partenaire toujours plus présent et plus fort dans votre pays, quelles que soient les difficultés qui peuvent exister dans tel ou tel domaine.

Grâce aux 500 événements de la Saison, dont de grandes expositions patrimoniales, comme « De Byzance à Istanbul, un port entre deux continents », des événements scientifiques et économiques, des spectacles populaires dans 100 villes de France, d'octobre 2009 à avril 2010, la France a vibré au rythme de la Turquie. La France lui a ouvert son cœur.

Quelle année remarquable dans nos relations aussi au plan de la densité du dialogue politique!

Le Président Abdullah Gül a effectué en octobre dernier la première visite officielle d'un Président de la République de Turquie en France depuis 11 ans. Le Président Sarkozy a aussi accueilli en visite officielle votre Premier Ministre, M. Recep Tayyip Erdogan, pour sa première visite officielle en France depuis 6 ans. Jamais depuis 10 ans, le dialogue et les échanges ministériels, d'hommes d'affaires, de parlementaires, de personnalités n'auront été aussi denses.

Oui, Cher Amis, par tous ces contacts nous avons pu réaffirmer ces relations exceptionnelles d'amitié et nos convergences de vues. Nous avons pu travailler ensemble à la sortie de la crise économique et financière mondiale et essayer de mettre en place un monde plus stable, plus juste et plus organisé.

Une année d'efforts conjoints pour faire en sorte que le G20, représentant désormais 80 % du PIB mondial, joue tout son rôle pour une meilleure régulation économique du monde. La Turquie,



puissance globale et non plus seulement régionale, a travaillé cette année au sein du G20 comme au Conseil de Sécurité des Nations Unies, la main dans la main avec la France, Membre permanent du Conseil de Sécurité, 5ème économie mondiale et puissance majeure d'une Union Européenne qui s'affirme toujours davantage au lendemain de la mise en place réussie du Traité de Lisbonne, alors même que Mme Ashton visite aujourd'hui même la Turquie.

Plus que jamais, la France accorde une priorité stratégique à son grand partenaire et allié qu'est la Turquie. Plus que jamais, la France encourage les indispensables réformes de la Turquie qui partage avec l'Europe une destinée commune. C'est pourquoi, nous devons réussir ensemble les échéances de demain et d'abord la très importante visite que notre Président de la République, Nicolas Sarkozy, devrait effectuer en Turquie, à la fin de l'année dans le cadre de la préparation de la Présidence française du G20. Cette visite, Chers Amis, sera la première visite purement bilatérale d'un Président de la République française en Turquie depuis celle en 1992 du Président François Mitterrand.

Alors ce soir, laissez-moi simplement redire notre appui à une république de Turquie, toujours plus forte, toujours plus démocratique, toujours plus fidèle à ses principes fondateurs tels qu'énoncés par Mustafa Kemal Atatürk, une Turquie toujours plus proche de l'Union Européenne et de ses valeurs.

Chers Amis, Chers Compatriotes d'Istanbul et de sa région, je vous souhaite à tous une très belle soirée. Une soirée à l'image de cette relation égale à nulle autre entre nos pays. Une soirée à l'image de cette grande ambition de la France en Turquie.

Vive la Turquie, Vive la France, Vive l'amitié historique entre la Turquie et la France. »



ENTRETIENS ET DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES DANS LES MEDIAS

La tribune de Henri de Castries, président du directoire d'Axa, Jean-Pierre Jouyet, ancien secrétaire d'État aux Affaires européennes, et Olivier Ferrand, président du think-tank Terra Nova : « Europe-Turquie: ne sifflons pas la fin de partie », publié dans Le Figaro - 5 juillet

«Les membres du [comité] scientifique de l'<u>Institut du Bosphore</u> font valoir les intérêts de chacun à poursuivre les négociations de l'adhésion de la Turquie à l'Europe.

"La Turquie est aussi un "hub" énergétique stratégique pour l'Europe, qui cherche à desserrer sa dépendance à la Russie en diversifiant ses sources et ses voies d'approvisionnement en hydrocarbures."

Les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'avancent plus. Depuis 2005, seuls 12 chapitres de négociation sur 35 ont été ouverts, un seul achevé. Un seul chapitre nouveau a été ouvert sous présidence tchèque de l'Union, aucun sous présidence espagnole. La désillusion guette.

Les négociations sont engagées dans une spirale négative. Du côté européen, le principe même de l'adhésion turque est remis en cause. Ses «parrains» influents, Tony Blair et Gerhard Schröder, ont disparu de la scène politique. L'Allemagne y est désormais réticente, la France opposée. En retour, du côté turc, la frustration et la lassitude gagnent les dirigeants: au nom de quoi mener des «négociations d'adhésion» si on leur dénie... le droit à l'adhésion? L'opinion publique lâche prise: le soutien à l'adhésion est tombé de 70% en 2004 à 40% aujourd'hui. Le ralentissement des réformes est patent. La Turquie joue un rôle croissant de puissance régionale «eurasienne» et peut ainsi donner le sentiment qu'elle se détourne de l'Europe. Les signes sont nombreux. Redéploiement stratégique vers la Russie: accord pour faire passer le gazoduc russe Southstream, concurrent du Nabucco européen, dans les eaux territoriales turques; rachat par Gazprom de la principale compagnie privée turque de distribution de gaz ; construction par la Russie de la première centrale nucléaire civile en Turquie, aux dépens de l'offre européenne. Crise diplomatique avec Israël, après le drame de la «flottille de la paix», envoyée par une ONG turque. Rapprochement spectaculaire avec l'Iran, le gouvernement turc brisant l'isolement international du président Ahmadinejad, y compris sur la question du nucléaire iranien, et évoquant désormais un «marché commun» turco-iranien.

Dans ces conditions, la tentation monte dans chaque camp de «jeter l'éponge». Faut-il le souhaiter ou le laisser faire? Non. Nous revenons d'un séminaire bilatéral à Istanbul organisé par l'Institut du Bosphore. Nous y avons été reçus par le président de la République, Abdullah Gül. Nous en avons la conviction: malgré toutes les difficultés, les négociations doivent continuer.



C'est l'intérêt de la Turquie. Les forces de modernisation de la société turque ont besoin de l'effet de levier des négociations d'adhésion. Les réformes menées dans ce cadre par Ankara, en quelques années à peine, sont impressionnantes: abolition de la peine de mort, réforme du système carcéral, progrès de la liberté d'expression, restrictions des prérogatives constitutionnelles de l'armée, reconnaissance de l'identité kurde, esquisse de normalisation avec l'Arménie... Ces réformes n'auraient pas été possibles sans la perspective européenne.

C'est aussi l'intérêt de l'Europe. Au plan démographique: la «veille Europe » à la recherche de sources de croissance ne peut que bénéficier de l'apport d'une Turquie jeune et qui sera rapidement l'État le plus peuplé du continent (80 millions d'habitants aujourd'hui). Au plan économique: l'Union a tout intérêt à arrimer l'économie turque, la 15e puissance du monde déjà, avec sa croissance «à la chinoise», sa main-d'oeuvre dynamique et qualifiée, ses consommateurs qui s'enrichissent (le PIB par habitant a bondi de 50% de 2005 à 2008, à plus de 10 000 dollars). Au plan diplomatique, enfin. La Turquie est membre de toutes les grandes organisations internationales (G20, FMI, OMC, OCDE, Otan...), la deuxième armée de l'Otan, une voix écoutée au Moyen-Orient, un acteur incontournable du Caucase.

C'est aussi, de par sa situation géographique, un «hub» énergétique stratégique pour l'Europe, qui cherche à desserrer sa dépendance à la Russie en diversifiant ses sources et ses voies d'approvisionnement en hydrocarbures. C'est, pour finir, l'intérêt de la communauté internationale. Membre de l'Organisation de la Conférence islamique, la Turquie s'affirme comme un modèle de développement réussi aux yeux d'un milliard et demi de musulmans à travers la planète. La seule vraie démocratie au sein du monde musulman, avec l'Indonésie. Un pont pacifié entre l'islam et l'Occident. Le rôle du parti islamique au pouvoir, l'AKP, est de ce point de vue décisif : les kémalistes laïcs étaient les gardiens de la République face au risque islamiste ; l'AKP démontre au contraire que l'islam est compatible avec la République.

Il faut donc que les négociations se poursuivent. La question de l'adhésion ne se posera quoi qu'il arrive qu'au terme des négociations, c'est-à-dire dans 10 ou 15 ans. Pourquoi préjuger aujourd'hui de ce que seront devenues l'Europe et la Turquie à cet horizon ? Poursuivre les négociations est un moyen de maintenir des options ouvertes pour les générations de dirigeants qui seront aux commandes à cet horizon en aidant la Turquie à se rapprocher de notre modèle. Les interrompre ou les compromettre réduit les choix sans qu'aucune des parties n'ait rien à y gagner. Le président Gül a raison : donnons aux relations euroturques le sens du temps long, «chaussons nos lunettes stratégiques». »

Entretien du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche « La Turquie est notre partenaire, comme la Russie et l'Ukraine » avec Euractiv.com – 21 juin

« Dans un entretien accordé à EurActiv.com, en marge d'une conférence à Istanbul, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, a donné sa vision de la nature des relations entre l'UE et la Turquie.



Cet entretien complète la couverture de la conférence d'Istanbul, organisée par l'Institut du Bosphore, un think tank franco-turc soutenu par TÜSİAD, l'association d'entreprises principale de Turquie, le 11 juin 2010. Les Echos et EurActiv Turquie étaient partenaires médias de l'événement. Les discours auxquels fait référence Pierre Lellouche ont été prononcés ce jour-là.

Q: Différents personnalités politiques françaises et allemandes ont tenté de développer l'idée d'un partenariat privilégié avec la Turquie. Ce concept ne semble plus vraiment d'actualité, en revanche il reste de nombreux blocages. Les Français et certains autres pays ne semblent pas pouvoir promouvoir le processus d'adhésion auprès de leur opinion. Et les Turcs ne sont pas prêts à envisager autre chose que l'adhésion complète. Qui devrait, selon vous, prendre des initiatives pour rapprocher les pays?

R: J'ai tout dit dans le discours que j'ai écrit moi-même, il n'y a donc pas grand-chose à ajouter. J'ai utilisé à plusieurs reprises le mot partenariat, parce que nous sommes dans une évolution dynamique des choses. Depuis un an, avec mon collègue Egemen Bağış [le ministre des Affaires européennes turc], nous avons déterminé la marche à suivre, elle est d'ailleurs suivie.

Premièrement, nous sommes "d'accord pour ne pas être d'accord" sur le point d'arrivée : la Turquie a son projet qui est l'adhésion et nous en avons un autre, qui est le partenariat. [...]

Deuxièmement, cela ne nous empêche pas de souhaiter la poursuite de la négociation parce qu'il est dans l'intérêt de tous d'avoir une Turquie moderne et démocratique, comme l'a d'ailleurs dit le président de la République, Abdullah Gül, ce soir. Se rapprocher de l'Union est leur intérêt, et c'est le nôtre collectivement d'avoir une Turquie qui soit au niveau du reste de l'Europe.

Troisièmement, nous travaillons à développer au maximum nos relations, et sommes dans une évolution dynamique des choses. La Turquie se développe, il y a beaucoup d'événements internationaux... Votre jugement sur le fait que nous sommes dans une impasse est tout à fait excessif, nous ne sommes pas dans l'impasse.

Q: A propos de ce partenariat – dans le passé on disait privilégié, maintenant on dit stratégique...

R: Ce n'est pas le sujet. Pour l'instant nous travaillons avec nos amis Turcs dans beaucoup de domaines et sur les questions stratégiques, politiques, diplomatiques... Je n'ai pas franchement l'impression qu'il y ait une cassure. J'ai été très intéressé de voir que – contrairement a ce qu'on raconte à Washington ou ailleurs sur le thème 'La Turquie est perdue' – M. Gül a très intelligemment dit qu'il était normal que la Turquie s'intéresse à sa région, de la même façon que la Pologne s'intéresse beaucoup à l'Ukraine et à la Moldavie.

J'ai dit - en essayant d'être assez caustique d'ailleurs - "Ah bon, on a perdu la Turquie ? Qui a perdu la Turquie ?" La Turquie n'est pas perdue, la Turquie a une politique conforme à ses intérêts nationaux. Pour des raisons historiques évidentes liées à sa longue expérience de l'Asie centrale, et du Caucase, elle est bien plus présente que personne d'autre dans les Balkans, notamment en Bosnie. C'est bien, nous travaillons avec elle. L'idée que l'Europe est en train de perdre la Turquie est une erreur. Ce pays a un pied en Europe et un autre au Proche-Orient.



Q: L'une des réticences du gouvernement et l'opinion publique français vis-à-vis de la Turquie semble liée des questions de différence "culturelles". Le problème se pose tout à fait différemment concernant l'Ukraine dont l'identité européenne n'est pas en cause. Les solutions que l'UE va trouver pour l'Ukraine ne seraient-elles pas pertinentes également pour la Turquie ?

R: Dans mon discours, j'ai exposé la vision du président de la République - que je partage – et qui, je le crois, est la bonne. Du temps du Général de Gaulle, on appelait ça l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, de Brest à Brest [...] Je crois vraiment que l'avenir de l'exercice que nous menons tous ensemble est de fabriquer une union continentale dans laquelle il y aura un ensemble à 27, probablement élargi aux Balkans de l'Ouest. Quand ils auront effectivement dépassé certains problèmes politiques, la Russie, la Turquie évidemment, et demain l'Ukraine, avec son énorme potentiel, seront de grands pôles de puissance à coté.

Il est intéressant d'imaginer cet ensemble-là, et pas nécessairement de rester dans le schéma où l'on coche des cases, chapitre par chapitre, en finissant par dire que "tel pays est mûr pour entrer dans la famille".

Les relations que nous avons avec la Turquie sont, à bien des égards, beaucoup plus importantes sur le plan stratégique que celles que nous pouvons avoir avec tel ou tel autre pays d'Europe de taille comparable.

Q: Pour l'Ukraine, vous n'envisagez pas une adhésion à l'Union européenne mais plutôt à cette union à l'échelle continentale ?

R: Je crois que personne aujourd'hui ne pose la question de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union. [Mais cette perspective] est très importante pour la modernisation interne du pays. Un peu comme en Turquie où je crois que c'est un moteur de modernisation et de démocratisation, pour mettre en place un meilleur système politique. Nous essayons de travailler avec eux pour ça. [...]

Q: Mais pour rendre les réformes en Ukraine attractives, il leur faut un but...

R: Il y a une perspective de rapprochement européen qui n'est pas nécessairement celle de l'adhésion. Encore une fois, l'Europe a tellement de problèmes à régler, franchement [...] la priorité absolue est d'essayer de mettre la maison en ordre et de faire marcher les institutions qui viennent juste d'entrer en vigueur.

Le but de la machine européenne n'est quand même pas uniquement l'élargissement. L'Europe n'a pas été construite pour s'élargir mais pour faire la paix et [garantir] la stabilité. Il peut y avoir des modèles un peu différents, nous ne sommes pas obligés d'avoir une espèce de vision de l'histoire figée dans les années 1980 ou 1990.

Vingt ans se sont écoulés, il y a tout un processus politique et historique à gérer, il faudra trouver des coopérations renforcées, des cercles différents pour l'immigration, la monnaie, l'économie, la défense. Nous pouvons donc parfaitement imaginer que tel pays soit très proche de la famille et ne soit pas aussi intégré que les six pays fondateurs au départ.



Avec le système "d'opt out" on voit bien que la vérité du fonctionnement de l'Union aujourd'hui n'est pas nécessairement [d'être] tous dans le "menu unique". Certains pays disent "C'est important pour moi que vous réussissiez, mais je n'ai pas envie d'y participer". L'Europe doit garder ses différences.

- **Q**: La situation de la Russie semble aller dans le sens de votre démonstration. Ce pays ne souhaite pas adhérer à l'Union européenne et ne changera probablement pas d'avis, même s'il s'imagine de plus en plus comme un pays européen...
- **R**: Je dois me rendre en Russie prochainement. C'est une dimension très intéressante du débat à l'intérieur du pays. Nous le regardons de très prés et venons l'encourager, bien sûr. Mais ils ont un débat là-dessus...
- **Q**: Pour l'instant les propositions russes de grande coopération à l'échelle européenne portent sur le domaine de la sécurité, ce qui ne semble pas souhaité par les pays de l'OTAN. Pourrait-on leur proposer une coopération économique ?
- **R**: Nous sommes ouverts à cette grande zone de sécurité, le président de la République l'a dit, et nous y travaillons. J'ai en ce moment des contacts tout à fait réguliers avec eux. Le premier ministre Vladimir Poutine était à Paris il y a quelques jours et le sujet a été évoqué. »

Extraits de l'entretien du ministre des affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner avec TV5 MONDE - RFI - LE MONDE, (Turquie/OTAN) – 20 juin

- « (…) **Q** Deux pays ont voté contre la résolution de sanctions à l'ONU, dont un la Turquie qui est un membre de l'OTAN, donc un allié. Le comportement de la Turquie sur ce dossier iranien, qui a été une opposition frontale aux Européens et aux Américains, est-il un problème et comment travailler avec la Turquie sur ce dossier de l'Iran ?
- **R** Il y a deux problèmes distincts sur cette question de la Turquie : la façon dont on les accueille ou on les accueillerait en Europe et leur politique internationale. Nous avons salué la position internationale, pas seulement de la Turquie mais de la Turquie et du Brésil. Ce n'est pas mal d'essayer de dialoguer, nous l'avons fait à plusieurs reprises, j'ai rencontré à de multiples reprises les Iraniens. En réalité, la démarche du Brésil et de la Turquie n'est pas exactement la même. Le Brésil est une grande puissance en Amérique latine et un nouveau venu dans les pays émergents, tandis que la Turquie, membre de l'OTAN, est la grande amie des Américains. Ce n'est pas pareil et cela pose un certain nombre de problèmes : la Turquie se pose-t-elle en arbitre ou en intermédiaire avec le monde arabe ? Sa politique va-t-elle véritablement changer ? Nous le verrons bientôt.
- **Q** Vous n'avez pas de réponse ?
- **R** Attendez, il y a eu deux votes. Et les Libanais ce qui a été un succès se sont abstenus. Pourtant les Libanais sont placés aux côtés de la Turquie, de la Syrie. Il y a eu une majorité et je crois que les sanctions ont été bien interprétées, puisque la Turquie a dit elle même qu'elle allait appliquer les sanctions. Il faut continuer à travailler avec la Turquie, c'est d'ailleurs ce qu'a répété



hier soir le président Sarkozy au président Medvedev. Vous savez ce n'est pas facile, il y a eu un petit raidissement, évidemment ils ont été choqués par l'attitude de leurs amis, je parle des Américains comme des Turcs.

- **Q** Confirmez-vous cette impression des Brésiliens d'être lâchés par les Américains, ils auraient, en fait, fait cette proposition avec les Turcs, en accord avec les Américains et quand la proposition a été acceptée par l'Iran et a produit le vote que l'on sait à l'ONU, les Américains auraient lâché les Brésiliens en rase campagne. Etes-vous au courant de cela ?
- **R** Je ne crois pas que l'on puisse dire cela. On peut dire cela pour une entente forte, comme une grande alliance entre la Turquie et les Etats-Unis, mais je pense qu'en Amérique latine la situation est différente. La position du Brésil est particulièrement importante. C'est un pays qui se développe rapidement, une démocratie tout à fait exemplaire, avec notamment des racines ouvrières qui sont, avec le syndicalisme, celles du président, ce qui le porte à ne pas accepter ce qui s'acceptait facilement. (...) »

Entretien du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Pierre Lellouche, en déplacement à Istanbul pour le séminaire de l'Institut du Bosphore, avec FRANCE 24 – 11 juin

- « Q Vous avez beaucoup parlé, au cours de votre intervention ce matin, de la nécessité pour la Turquie d'être en phase avec les Occidentaux sur l'Iran et les sanctions. Sur ce sujet, la Turquie est en désaccord. Est-ce que la Turquie n'est pas en train de fuir cette collaboration ?
- **R** C'est très exagéré de dire cela. La Turquie s'affirme comme un grand pays émergent au coeur de l'Europe. Une sorte de Brésil sur le plan économique, sur le plan de son développement. La Turquie va être le pays le plus peuplé d'Europe. Elle a une vieille tradition d'empire, beaucoup d'intérêt pour une grande région qui va de la méditerranée occidentale jusqu'au Caucase en passant par l'Asie centrale, la Russie, le Proche-Orient. Que la Turquie veuille s'affirmer sur le plan diplomatique, il n'y a rien que de très normal.

J'ai rappelé ce matin des propos du général de Gaulle en 1967. Il avait très bien compris cela. Nous avons une vieille tradition d'indépendance, d'existence sur la scène internationale. Que la Turquie cherche à s'affirmer cela ne me choque donc pas particulièrement et je ne considère pas, à la différence d'autres, qu'on aurait "perdu" la Turquie, que la Turquie serait un objet qui était la propriété de l'Occident. Tout cela est complètement caricatural.

La Turquie a un pied dans l'Occident, elle est ancrée dans l'OTAN, elle cherche des relations les plus étroites possibles avec l'Union européenne, elle a même le projet d'y adhérer, ce qui n'est pas notre opinion mais c'est son projet et nous le respectons. Et puis elle a une diplomatie extrêmement active, dans des régions où historiquement elle est très présente. Cela va du Maghreb aux Balkans, qui ont connu des siècles de présence ottomane, en passant par le Proche-Orient, le Caucase. Elle est devenue un noeud énergétique, avec le gaz et le pétrole venant de Russie et d'Azerbaïdjan.



Au-delà des péripéties tactiques et des considérations de politique à court terme, les intérêts stratégiques sont les mêmes. La prolifération au Proche-Orient n'est pas dans l'intérêt de la sécurité de la Turquie. Pas plus que c'est dans l'intérêt de la sécurité de la France. Dans cette affaire, nous avons fait pression ensemble et nous avons obtenu d'ailleurs quelques mouvements du côté iranien. Simplement, nous pensons, avec les Américains, les Chinois, les Britanniques, les Russes, qu'il faut maintenir la pression.

- **Q** La Turquie est-elle aussi audible pour les Européens qu'elle l'était avant le vote sur les sanctions contre l'Iran?
- **R** En tout cas, moi je l'entends parfaitement. Il est normal qu'elle ait ses intérêts, mais il est important que nous restions en phase, sur l'Iran, sur le Proche-Orient. Je n'ai pas d'inquiétudes particulières là-dessus. Au bout du chemin, qu'il s'agisse de la levée du blocus de Gaza, de la paix entre Israéliens et Palestiniens, de la lutte contre la prolifération au Proche-Orient, les intérêts sont absolument convergents. (...) »



ENTRETIENS DES PERSONNALITES POLITIQUES TURCS DANS LES MEDIAS FRANÇAIS

Entretien du président de la république de Turquie Abdullah Gül avec Euractiv.com – 18 juin

« Abdullah Gül : nous n'envisageons rien d'autre qu'une adhésion totale à l'UE

La Turquie n'acceptera aucun nouveau cadre de relations avec l'UE à part une totale adhésion, a confié le président turc Abdullah Gül à EurActiv dans un entretien exclusif.

Abdullah Gül est le 11ème président de Turquie, un poste qu'il occupe depuis août 2007. Economiste de formation, il a été auparavant premier ministre de 2002 à 2003, et ministre des affaires étrangères de 2003 à 2007.

Il s'est confié à Christophe Leclercq, éditeur d'EurActiv.com et Zeynep Göğüş, éditeur d'EurActiv Turquie.

Q: Pensez-vous que des événements comme la conférence « la Turquie et le monde : nouvelles réalités, nouveaux défis » organisée par l'Institut du Bosphore et que le contexte dans lequel nous nous rencontrons à Istanbul peuvent avoir un réel impact en termes de rapprochement entre les Turcs et les Français au-delà des élites ?

R: Oui, je le crois, car je vois une forte participation sur cette plateforme du côté turc comme du côté français. De tels interlocuteurs ont la capacité d'influencer les gens. Je suis très optimiste sur le futur de cette plateforme et je suis certain que cela peut fortement influencer ce rapprochement, comme vous l'avez appelé.

Q: Ce que veulent les entreprises et les citoyens turcs, en dehors des unions douanières que nous avons déjà, c'est la mobilité des gens. Ils voudraient voyager dans l'UE sans visa, et s'ils le choisissent, travailler en Europe...

R: Non, les Turcs ne veulent pas partir travailler en Europe. Pour les visas vous avez raison, mais, je le répète, ce n'est pas une priorité pour les Turcs d'aller travailler dans l'UE. Si vous pensez au passé [lorsque de nombreux Turcs sont partis en Allemagne en tant que Gastarbeiter dans les années 60 et 70 dans le cadre d'un ancien programme pour les travailleurs], les Turcs étaient invités. Ils ont été amenés là-bas.

Bien évidemment, il y a des questions familiales, et plus tard certaines personnes ont vraiment voulu aller en Europe occidentale, mais je pense que si cela arrive, les Turcs au coeur de l'Europe, en Allemagne, en France, reviendraient. Peut-être que vous chercherez à les en empêcher, car vous avez besoin d'eux [rires]. C'est déjà arrivé avec l'Espagne et le Portugal.



Ecoutez, nous ne sommes pas la Turquie d'il y a 10 ou 20 ans. La Turquie devient attirante. Les Français et les Allemands viennent en Turquie. De nombreux expatriés viennent s'installer ici. Ils disent que la Turquie est attirante, je n'ai pas besoin de le dire moi-même.

Q: En 1963, un Accord d'association a donné à la Turquie la perspective d'une adhésion éventuelle à la Communauté économique européenne (CEE). Entre temps, l'Union européenne est devenue un objet très différent de ce qu'elle était à cette époque. Certains hommes et femmes politiques français et allemands ont essayé de vendre l'idée d'un partenariat privilégié, et la Turquie rejette très explicitement cette hypothèse. Mais nous voyons bien qu'un nouvel élargissement n'est pas à l'ordre du jour à court terme, au moins pour certains pays. La Turquie serait-elle intéressée de devenir un membre fondateur de quelque chose de nouveau, qui serait comme la CEE initiale, avec toutes les libertés, tout en conservant votre latitude en matière de politique étrangère ?

R: Non, non, nous ne voulons pas de nouveaux cadres. Ce que nous voulons, c'est boucler le processus de négociation actuel qui transforme notre pays. Notre principal objectif est de terminer ce processus.

Q: Même si ce processus prend du temps et court le risque d'être mis à mal par les parties en présence ?

R: Je ne pense pas que cela va arriver. Ce n'est pas dans l'intérêt de l'Europe. Et ce n'est pas une blague, c'est quelque chose vers lequel on tend depuis déjà un demi siècle.

Q: En ce qui concerne la politique, la Turquie est devenue un fort acteur international et a pris beaucoup d'initiatives, notamment ces derniers jours. Ceci semble montrer que la Turquie a besoin d'une politique étrangère indépendante. Vous ne pourrez pas avoir une telle liberté dans le contexte européen. Ne voulez vous pas garder cette liberté ?

R: Non, nous souscrivons à plus de 95 % des déclarations de politique étrangère de l'UE. Nos relations avec nos voisins seront un avantage pour l'UE, notamment quand nous deviendrons un membre à part entière de l'Union. Nous connaissons les règles du club que nous essayons de rejoindre. Si la Grande Bretagne a des relations privilégiées avec les pays du Commonwealth, ou l'Espagne avec l'Amérique Latine, nous pouvons faire la même chose en ce qui concerne les pays de notre région. Vous ne demandez pas à la Grande Bretagne ou à l'Espagne de mettre un frein à leurs relations à cause des politiques européennes, n'est-ce pas ?

Q: Seriez-vous en faveur de l'établissement, comme sur le modèle plutôt réussi du G20, d'un groupe de pays européens sélectionnés, avec la Turquie et l'Ukraine, qui se rencontreraient en amont des sommets européens pour discuter des principales questions internationales ? Cela signifierait que la Turquie serait traitée comme un grand pays...

R: On peut discuter pour savoir quel pays est un « grand » ou un « petit » pays, mais la Turquie est membre du G20. Ce que je veux ajouter, cela dit, c'est que l'adhésion à l'UE est un objectif vraiment central pour nous. Nous sommes aujourd'hui dans le processus de négociations pour rejoindre l'UE et nous espérons le conclure avec succès. »



Entretien du président de la république de Turquie Abdullah Gül avec Le Monde – 12 juin

« M. Gül: privilégier " l'option diplomatique " avec l'Iran

Le président turc critique le vote au Conseil de sécurité des Nations unies de sanctions qu'il juge inefficaces

Ancien ministre des affaires étrangères et président de la Turquie depuis 2007, Abdullah Gül est membre fondateur du Parti de la justice et du développement (AKP, islamique conservateur), au pouvoir depuis 2002. Il est souvent perçu comme un modéré.

Allié de Washington, pays membre de l'OTAN et candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Turquie est le seul pays (avec le Brésil) à avoir voté, mercredi 9 juin au Conseil de sécurité de l'ONU, contre une résolution sanctionnant l'Iran pour son programme nucléaire.

Q: Pourquoi la Turquie n'a-t-elle pas soutenu la résolution des Nations unies sur l'Iran?

R: Nous voulons laisser ouverts les canaux diplomatiques, car l'Iran est notre voisin. Nous savons que des développements extraordinaires, susceptibles de se produire dans la région peuvent avoir des répercussions sur la Turquie. Nous l'avons vu pour l'Irak. Nous sommes aussi opposés à la présence d'armes nucléaires dans la région.

Il y a eu les efforts des P5 + 1 - les cinq du Conseil de sécurité et l'Allemagne - , mais c'est l'insistance de la Turquie et du Brésil qui a convaincu l'Iran d'accepter un échange de son uranium - l'accord prévoit l'enrichissement d'uranium iranien hors de ses frontières - . A nous deux, nous avons fait la promesse qu'en cas d'accord nous irions jusqu'au bout. C'est ce que nous avons fait. L'accord signé le 17 mai n'est pas caduc et les canaux diplomatiques restent ouverts. Le président américain a lui-même dit, après ce vote - de l'ONU - , qu'il reste un espace pour la diplomatie, et cela grâce à l'élan donné par le Brésil et la Turquie.

Q: Le président brésilien Lula a fortement critiqué le vote des sanctions, parlant d'une victoire à la Pyrrhus pour l'ONU. Etes-vous sur la même ligne ?

R: Il faut garder son calme. Je ne veux pas parler de victoire ou de défaite. Les embargos ne donnent pas de résultats. On a pu le constater avec l'Iran, avec l'Irak. Ce sont les peuples et les pays voisins qui souffrent de ces embargos. De loin, il est très facile de faire des commentaires, mais de près comme ici, on voit les choses d'une manière différente.

Q: Comment voyez-vous la suite?

R: Il faut poursuivre les efforts. Quand on imagine l'alternative à l'option diplomatique, on peut comprendre que nous avons raison.

Q: Avez-vous l'impression de vous éloigner des Occidentaux?



R: Ceux qui nous connaissent n'ont pas de telles craintes à notre égard. En revanche, si certains se laissent convaincre par de telles propagandes, il se peut qu'ils s'inquiètent.

Q: Concernant Israël et le raid meurtrier du 31 mai contre la flottille humanitaire destinée à Gaza, vous avez eu - le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan aussi - des mots très durs. Avez-vous envisagé de rompre les relations diplomatiques ?

R: Il faudrait d'abord poser la question au gouvernement israélien. Au regard de l'histoire, la Turquie a toujours aidé les juifs, qu'ils soient venus d'Espagne (au Moyen Age) ou pendant la deuxième guerre mondiale. Des milliers de juifs ont été protégés par des diplomates, des civils et des marchands turcs. En 1949, la Turquie a reconnu Israël, elle a envoyé un ambassadeur et fait de son mieux pour que ce pays et ses voisins puissent établir de bonnes relations. La Turquie a contribué à ce qu'Israël ne se sente pas isolé et a entrepris des efforts pour un rapprochement avec la Syrie.

Personnellement, je suis allé en Israël une dizaine de fois, le premier ministre, maintes fois aussi. Mais apparemment, Israël n'est pas en position d'apprécier cela. Mettant à mal tous ces efforts, un assaut a été lancé contre un navire turc dans les eaux internationales. A bord se trouvaient des civils, sans armes. Neuf personnes ont été tuées. Un tel crime aurait pu être le fait d'organisations terroristes comme le PKK - *Parti des travailleurs du Kurdistan* - , l'Asala - *Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie* - ou Al-Qaida. Non ! Pour la première fois dans l'histoire, ce sont des soldats d'un pays qui ont agi sur instructions de leur gouvernement qui ont provoqué la mort de civils turcs dans des eaux internationales. Même du temps de la guerre froide, l'URSS n'avait pas commis une chose pareille contre nous ! Il me sera impossible d'oublier ni de pardonner. A moins qu'il n'y ait des initiatives permettant de changer la donne.

Q: Lesquelles?

R: D'abord, demander pardon et établir un système d'indemnisations. - Le secrétaire général des Nations unies a préconisé une commission indépendante dans laquelle devaient figurer un Turc et un Israélien. Nous avons dit d'accord. Les dirigeants israéliens n'ont même pas répondu. A Genève, au sein des Nations unies, la commission des droits de l'homme a également approuvé la mise sur pied d'une commission d'enquête. À ce sujet, je dois dire que j'ai été attristé de voir que la France s'est abstenue lors du vote. Évidemment, nous devons aussi évoquer la levée du blocus et le retour des bateaux, mais il s'agit là de questions techniques.

Q: Mais est-ce qu'une rupture des relations diplomatiques est envisageable si aucune de ces conditions n'est remplie ?

R: Tout est envisageable.

Q: Pensez-vous qu'il s'agissait d'un acte délibéré contre la Turquie?

R: Peut-être s'agit-il d'un acte de politique interne. Il montre en tout cas qu'ils n'ont pas compris la valeur de l'amitié turque.



Q: Les Iraniens ont évoqué l'envoi d'une flottille d'aide à Gaza. Quelle est votre opinion sur cette proposition ?

R: Je ne suis pas au courant. Nous ne sommes pas impliqués dans une telle initiative.

Q: L'AKP, en soutenant l'IHH, l'organisation turque proche du Hamas et qui fut le principal organisateur de la flottille, ne joue-t-il pas avec le feu ?

R: Il ne s'agit pas d'une fondation illégale! N'y a-t-il pas des organisations similaires en France ou en Angleterre? N'ont-ils pas des organisations de médecins, par exemple, qui, au nom de l'humanité, vont partout dans le monde pour aider les gens?

Q: Avec l'Union européenne (UE), les négociations d'adhésion piétinent. Aucun chapitre n'a progressé ces derniers mois. Que se passe-t-il ?

R: Je ne veux pas critiquer l'Union européenne. Elle fait ce qu'elle veut. C'est à la Turquie de faire le nécessaire pour arriver au niveau de l'acquis communautaire. Elle doit le faire à tout prix. L'attitude et le comportement de l'UE ne facilitent pas les choses, mais nous devons accomplir notre part.

Toutefois, si l'UE mettait ses lunettes stratégiques, tout deviendrait plus clair. Les chapitres pourront être ouverts en un rien de temps. L'UE se trouve actuellement dans une période où elle n'est pas consciente de son propre poids. Il y a une carence dans le monde qui émane de l'Europe. Prenez les exemples de l'Iran, d'Israël et des questions liées à l'énergie, il y a un joueur qui manque. Ce joueur, c'est l'UE, qui ne sait pas utiliser son "soft power".

Q: C'est ce que vous allez dire à Nicolas Sarkozy lors de sa visite en Turquie avant la fin de l'année ?

R: Nous en avons déjà discuté à de maintes reprises. Qu'il n'y ait pas de malentendu : cela n'est pas un message adressé indirectement à lui, mais à toute l'Europe.

Q: Vous avez été personnellement en pointe sur le dossier arménien, comment expliquez-vous que les négociations soient au point mort ?

R: Le processus n'est pas mort. Il faut travailler calmement, de manière plus silencieuse. Mais nous restons déterminés. J'ai dit cela à MM. Sarkissian - le président arménien - , - au président azerbaïdjanais -Aliev et - au Premier ministre russe - Poutine - et aussi à M. Medvedev - le président russe - .

Q: L'ouverture en direction de la minorité kurde marque une pause. Le gouvernement a-t-il reculé pour des raisons électorales ?

R: Non. Comme dans tous les autres domaines, nous devons élever les standards démocratiques du pays. »